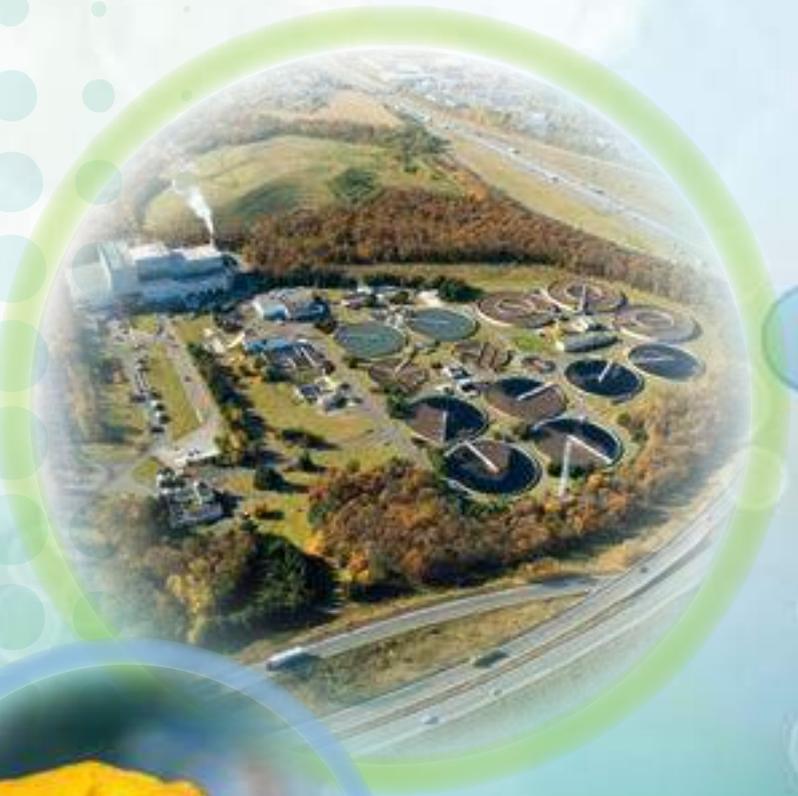


2013

Rapport annuel d'activité



Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Sommaire

Carte d'identité du Sivom

Le périmètre du SIVOM	03
Historique	04
La structure politique et administrative	04

Traitement des déchets

Les communes membres	05
Le dispositif de maîtrise des déchets	06
Les moyens techniques du SIVOM	08
Bilan 2013 du traitement des déchets	09
L'aspect budgétaire (année 2013)	15

La collecte sélective

Les communes membres	17
Le dispositif de collecte sélective en porte à porte	18
Le dispositif de collecte sélective par apport volontaire	20
La collecte sélective par apport volontaire	23
L'aspect budgétaire (année 2013)	27

Le traitement des eaux usées

Les communes membres	31
Les stations d'épuration du SIVOM	32
Les principaux travaux réalisés par le SIVOM (année 2013)	35

La gestion des réseaux d'assainissement

Les communes membres	37
L'entretien des réseaux	38
Les principaux travaux réalisés par le SIVOM (année 2013)	39

L'assainissement non collectif

Les communes membres	41
Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)	42
Total budget assainissement	42

La communication

Les différents outils	43
-----------------------------	----



Carte d'identité du Sivom

Le périmètre du SIVOM



**En 2013,
le SIVOM
regroupait
55 communes
soit 280 857
habitants**

Historique

Confrontées à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération mulhousienne (Brunstatt, Didenheim, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim et Zillisheim) ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

Transformé en syndicat « à la carte » le 1er janvier 1993, le SIVOM permet aux communes et regroupements de communes de moduler leur adhésion selon les missions qui les intéressent.

A partir de 2010, la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) devient Mulhouse Alsace Agglomération (m2A). Elle s'agrandit en intégrant :

- > la communauté de communes de l'Île Napoléon regroupant Battenheim, Baldersheim, Sausheim, Rixheim, Habsheim et Dietwiller ;
- > la communauté de communes des Collines regroupant Riedisheim, Zimmersheim, Eschentzwiller, Brunstatt, Bruebach et Flaxlanden ;
- > les communes isolées d'Illzach, Heimsbrunn et Pfastatt ;
- > la commune de Galfingue qui rejoint m2A le 1^{er} janvier 2010 ;
- > la commune de Steinbrunn-le-Bas qui rejoint m2A le 1^{er} janvier 2013.

Le SIVOM regroupait en 2013, 55 municipalités représentant une population de 280 857 habitants.

Le SIVOM assure des missions de service public dans les domaines de la collecte sélective et du traitement des déchets, ainsi que de la collecte et de l'épuration des eaux usées (collectif et non collectif).

Depuis sa création, le SIVOM a été présidé par MM. Emile MULLER de 1968 à 1981, Joseph KLIFA de 1981 à 1989, Jean-Marie BOCKEL de 1989 à 1990 et Daniel ECKENSPIELLER depuis 1990.

Le SIVOM n'est pas doté d'une fiscalité propre : les communes contribuent par des subventions d'équilibre au budget syndical, chaque mission ayant ses propres clefs de répartition. Le budget assainissement est équilibré, quant à lui avec la redevance assainissement directement perçue auprès de l'usager.

La structure politique et administrative

Composition du nouveau bureau suite aux élections du 05/02/2010

Président : Daniel ECKENSPIELLER	
Vice – présidents : André CLAD	1 ^{er}
Jean-Marie BOCKEL	2 ^{ème}
Jean ROTTNER	3 ^{ème}
Bernard NOTTER	4 ^{ème}
René ISSELE	5 ^{ème}
Francis FLURY	6 ^{ème}
Bernard KLEIN	7 ^{ème}
Marie-France VALLAT	8 ^{ème}
Francis HILLMEYER	9 ^{ème}
Henri METZGER	10 ^{ème}
Olivier BECHT	11 ^{ème}
Joseph GOESTER	12 ^{ème}
Daniel BUX	13 ^{ème}
Richard LASEK	14 ^{ème}
Jean-Pierre WALTER	15 ^{ème}
Monique KARR	16 ^{ème}
Philippe HARTMEYER	17 ^{ème}

Yves MARTIN	18 ^{ème}
Sylvie GRISEY	19 ^{ème}
Daniel LEGGERI	20 ^{ème}
Jean HATTENBERGER	21 ^{ème}
Hakim MAHZOUL	22 ^{ème}
Fabrice CIARLETTA	Assesseur
André HIRTH	Assesseur
MARYVONNE BUCHERT	Assesseur

Comité d'administration

84 élus délégués par les communes et structures intercommunales membres. Il s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2013.

L'organisation administrative :

La direction générale du SIVOM est assurée par M. Régis OCHSENBEIN. Les services administratifs permanents du SIVOM s'appuient en 2012 sur les compétences de 38 personnes mises à disposition par Mulhouse Alsace Agglomération. Ce nombre tient compte du recrutement des ambassadeurs de tri pour la campagne de conteneurisation des déchets.

Les grades sont :

- > 1 Directeur général
- > 3 Attachés
- > 2 Attachés principaux
- > 1 Rédacteur principal
- > 5 Adjoint administratifs de 1^{ère} classe
- > 2 Adjoint administratifs principaux de 1^{ère} classe
- > 1 Ingénieur
- > 1 Ingénieur principal
- > 1 Technicien
- > 2 Techniciens principaux de 1^{ère} classe
- > 4 Techniciens principaux de 2^{ème} classe
- Ambassadeurs de tri :
 - > 2 Agents de maîtrise
 - > 12 Adjoint techniques
 - > 2 Adjoint techniques 2^{ème} classe



Traitement des déchets

Les communes membres

Cette mission créée en 1968, a concerné en 2013, 49 communes soit **268 462** habitants selon le recensement de 2011.



* Froenigen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Luemswiller, Saint-Bernard, Spechbach-le-Haut, Spechbach-le-Bas, Tagolsheim, Walheim

La maîtrise des déchets

Une politique globale

Dans le cadre de ses missions de collectes sélectives et de traitement des résidus urbains, le SIVOM de la région mulhousienne met en œuvre et développe ses actions dans le cadre d'une gestion multi-filières des déchets ménagers et assimilés qui s'est concrétisée progressivement à partir de 1992. L'objectif principal est le recyclage des déchets valorisables dans un souci d'optimisation des coûts ainsi que le traitement efficient et autonome des autres déchets.

La mise en place d'un dispositif complet et diversifié de traitement et de valorisation permet de prendre en compte, au-delà du regroupement géographique

préconisé par le plan départemental, la totalité des acteurs économiques (les ménages et les entreprises), ainsi que leurs déchets dans toute leur diversité (ordures ménagères, déchets encombrants, déchets dangereux des ménages, déchets industriels banals et déchets des activités de soins à risques infectieux réceptionnés sur l'UIOM de Sausheim).

La prééminence du recyclage et de la valorisation

Un des objectifs majeurs est en effet le développement de la valorisation matière sous toutes ses formes (récupération, recyclage, réutilisation, réemploi) grâce à un dispositif varié de collecte

tel que les déchetteries, les points d'apports volontaires ainsi que la collecte en porte-à-porte.

Le SIVOM de la région mulhousienne et m2A font évoluer les différents modes de collectes sélectives pour permettre de faire progresser les tonnages de déchets recyclés. Ainsi, 2013 aura vu se concrétiser sur le territoire de la ville de Mulhouse la collecte sélective en porte-à-porte auprès de 100 000 habitants, et en parallèle l'abandon de l'apport volontaire des papiers, journaux et emballages légers recyclables sur ce même territoire.

L'objectif principal de cette généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte est d'augmenter les tonnages d'emballages recyclables valorisés.

Chiffres clés de l'activité en 2013 sur le périmètre du SIVOM

Gisement traité En Kg / hab / an	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Population mission « TRU »	262 995	269 729	272 274	272 915	273 219	268 462
Population mission « CS »	254 033	259 938	262 378	262 886	262 998	258 351
OM résiduelles incinérées Population « TRU »	298,6	283,9	276,4	274,6	274,9	256,6
Collectes sélectives par matériau (CS)						
Verre	27,82	28,01	25,35	26,38	26,15	27,57
Papier-carton	41,39	38,01	39,20	40,12	41,49	42,99
Bouteilles plastiques	2,52	2,85	2,99	2,53	2,72	3,05
Refus de tri incinérés	2,85	2,97	3,42	2,48	3,70	5,77
Freinte et stock (*)	3,30	3,67	2,98	3,70	0,0	2,51
total collecté	77,88	75,51	73,94	75,21	74,06	81,89
dont P/C & bouteilles plastique	50,06	47,50	48,59	48,83	47,91	54,32
Répartition par mode de collecte						
En apport volontaire (VERRE)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
En apport volontaire (P/C et plast)	68,4%	66,2%	62,3%	61,5%	61,3%	50,2%
En porte à porte (multi matériaux)	31,6%	33,8%	37,7%	38,5%	38,7%	49,8%
OMA totales traitées (OMR + CS)	376,4	359,4	350,3	349,8	349,0	338,5
Déchets occasionnels des ménages (déchetteries+autres collectes de DME, déchets verts, rebus...)	214,4	216,4	212,6	220,4	227,3	229,2
Dont réseau déchetteries (hors CS)	182	181	177,3	192,3	195,2	199,7
CS + DOM	292,2	291,9	286,5	295,6	301,4	311,1
Déchets ménagers totaux (OMR + CS + DOM)	590,8	575,8	562,9	570,2	576,3	567,7
Taux valorisation « matière » sur déchets ménagers du SIVOM	38 %	39 %	38 %	39,9 %	40,6 %	42,5 %
Taux valorisation énergie (sur déchets solides hors boues)	62 %	63 %	63 %	61 %	60 %	63 %
Taux valorisation globale (matière+énergie hors boues)	97 %	97 %	96 %	93 %	93 %	98 %

(*) La freinte est la différence de tonnage constatée entre les entrants et les sortants d'un centre de tri hors variation de stock, provenant soit d'une perte en poids dû à l'évaporation, aux écoulements de liquide, pertes en ligne de tri, et lors du conditionnement.

Optimisation du traitement de ce qui ne peut être valorisé

Au-delà de la recherche d'un optimum en matière de recyclage, un double objectif sous-tend la démarche de traitement :

- Il s'agit de l'autonomie de traitement des déchets, relevant de la compétence du syndicat, grâce à l'UIOM de Sausheim et l'évitement de la mise en décharge.
- De la même façon, le centre de tri d'Illzach participe à cette démarche d'autonomie et d'optimisation de la valorisation en assurant la préparation par broyage des déchets encombrants et des déchets municipaux qui pourront ensuite être incinérés
- La recherche d'une performance énergétique supérieure à 60% afin d'obtenir le label « d'unité de valorisation énergétique » est également au cœur des préoccupations de nos élus.

Il va sans dire que le fonctionnement de l'UIOM de Sausheim, maillon principal et technologique du dispositif technique, est au centre des préoccupations, et le maximum est fait pour assurer la protection de l'environnement et réduire l'impact de cette usine. A ce titre, l'optimisation du traitement des

fumées par l'adjonction d'un traitement catalytique mis en service fin 2010 en est l'exemple parfait.

Recherche d'une meilleure valorisation énergétique de l'UIOM de Sausheim dans le cadre d'un partenariat privé pour la réalisation d'un réseau de chaleur

Le SIVOM recherche une meilleure utilisation du potentiel de valorisation énergétique de son usine d'incinération sous forme de chaleur afin d'améliorer sa performance énergétique à un niveau supérieur à 60%.

Contribuer au développement durable dans le cadre du plan climat de l'agglomération, diversifier et pérenniser les recettes sont les objectifs du partenariat conclu avec la société ENERSICO.

Cette dernière assurera les investissements et l'exploitation d'un réseau de chaleur pour alimenter en vapeur les Papeteries du Rhin situées à Illzach, à partir de 2015.

Nouveau contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'UIOM

Le contrôle semi-continu des dioxines a été mis en service fin novembre 2013. Ce dispositif permettra une surveillance à fréquence mensuelle, et donc une action plus rapide en cas de dépassement de la norme (0,1 ng/Nm³).

L'obligation réglementaire est fixée au 1^{er} juillet 2014.

Caractéristiques et quantités de vapeur répondantes aux besoins prévisionnels de l'industriel :

Quantité de Vapeur prévisionnelle à fournir	52,2 GWh ± 10%
Débit nominal fourni par l'UIRU	11,5 t/h
Vapeur saturée non alimentaire à la pression de	16 bars absolus, +/- 1 bar
Température	198°C, +/- 5° C
Débit maximum	13 t/h



Les moyens techniques du SIVOM

Le SIVOM possède un ensemble moderne d'équipements de collecte, de traitement et de valorisation des déchets, efficace et adapté aux objectifs réglementaires des décennies à venir.

L'usine de valorisation énergétique des résidus urbains de Sausheim :

Implantée à coté de la station d'épuration de l'agglomération mulhousienne sur le ban communal de Sausheim (CD 39 route de Chalampé), sa construction a débuté en avril 1997 et s'est achevée en mai 1999. D'une capacité de 172 000 tonnes, elle traite les ordures ménagères des communes membres, celles des collectivités clientes du secteur 3 et 4, les déchets municipaux, les refus de tri du centre de tri d'Illzach ainsi que des déchets hospitaliers et des boues de station d'épuration.

Cette unité est équipée de deux fours à lit fluidisé rotatif de 10,5 tonnes /heure chacun.

L'investissement global s'élève aujourd'hui à 79 M € compte tenu du montant initial des travaux et des travaux d'achèvement réalisés en 2004 et 2005 et du renforcement des fumées par voie catalytique mis en service fin 2010. Cet investissement a été subventionné de manière importante par le Conseil général du Haut-Rhin et l'ADEME. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les industriels conventionnés au titre de l'incinération des boues ont financé également cette usine.

En 2007, le SIVOM a pris la décision de renforcer le traitement des fumées de l'usine d'incinération en optant pour un traitement catalytique (SRC) des oxydes d'azote (NOx) et des dioxines furannes.

Cette solution technique permet d'abattre la teneur en NOx dans les fumées à des valeurs inférieures à 80 mg/Nm³.

En ce sens, le SIVOM a fait le choix d'anticiper sur l'évolution future de la réglementation pour les oxydes d'azote. Ce traitement complémentaire des fumées par catalyse a l'avantage également de permettre de traiter conjointement les dioxines et furannes, afin de sécuriser de manière pérenne leur rejet sous le seuil de 0,1 ng/Nm³.

Cette solution est la plus fiable en l'état actuel des technologies. Elle n'a aucun impact négatif sur le fonctionnement de l'usine et la qualité des eaux industrielles rejetées vers la station d'épuration.

Sur le plan financier, il s'agit d'un investissement lourd de plus de 12 M € environ, toute assistance technique comprise. Les travaux ont été réalisés par la société Hamon Environnemental.

Les autres améliorations techniques et réglementaires effectuées de 2010 à 2013

- la redondance des analyseurs de contrôle en continu des rejets à l'atmosphère,
- la création d'une plateforme permettant la mise en balle et le stockage provisoire jusqu'à 2 000 tonnes, pendant les arrêts de maintenance ou pannes,
- la mise en place de préleveurs et dispositifs de contrôle semi-continu par cartouche mensuelle des dioxines et furannes.

Le fonctionnement général de l'installation

Pour garantir l'incinération et la valorisation énergétique des déchets, l'usine d'incinération de Sausheim est équipée :

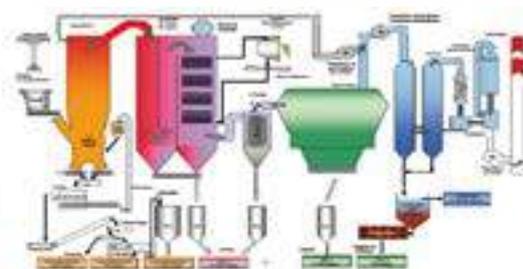
- de deux unités d'incinération de type lit fluidisé rotatif d'une capacité unitaire de 10.5t/h de résidus urbains et assimilés ayant un PCI de 2300 kcal/kg, soit une capacité horaire totale d'incinération de 21 t/h. La capacité annuelle de l'usine pour le traitement conjoint de déchets solides (PCI de 2300

kcal/kg) et de boues semi-liquides de station d'épuration (siccité de 24 % à 600 kcal/kg) est de 172 500 tonnes,

- de deux chaudières de récupération de la chaleur, d'une capacité unitaire de 30t vapeur/h,
- d'un groupe turboalternateur permettant la valorisation de l'énergie produite en électricité,
- de deux unités de traitement des gaz de combustion par voie humide (traitement Hcl et SO₂), complété par un traitement complémentaire par voie catalytique (traitement des Nox et des dioxines et furanes) et deux cheminées d'évacuation de 40 m,
- de l'ensemble des équipements périphériques nécessaires au fonctionnement des installations, entre autres, bûche d'eau alimentaire chaudière, barillets vapeur, alimentateurs des fours, aérocondenseurs, station de pompage d'eau brute, station de production d'eau déminéralisée, station de traitement des eaux usées, automates, alimentation électrique, groupe de vide, groupe électrogène, station de production d'air primaire et secondaire,
- des silos et cuves de stockage des résidus d'incinération et des produits de traitement, des aires de dépotage.

Synoptique de fonctionnement d'une ligne de four

L'exploitation de cette unité d'incinération et de valorisation énergétique des déchets a été confiée à la société NOVERGIE appartenant au groupe SUEZ, via un marché public d'exploitation. Ce marché a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 05 mai 2004.



Bilan 2013 du traitement des déchets

Le traitement des déchets au niveau de la région mulhousienne repose sur la volonté d'autonomie par l'incinération pour toutes les fractions de déchets qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation « matière », sous une forme ou une autre. L'élimination de déchets bruts par le recours à la mise en décharge reste par conséquent un dispositif subsidiaire qui n'est employé que par défaut lors des arrêts maintenance de l'usine de Sausheim, en cas de panne, ou en cas de force majeure.

Gisement total

En 2013, le gisement total des déchets incinérables pris en charge par l'exploitant NOVERGIE s'élève au total à 165 242 t en baisse de -4,6% dont :

- 143 073 t de déchets solides (-4,9 %),
- 22 169 t de boues d'épuration à 24 % de siccité (-2,5%).

Les détournements sur d'autres exutoires sont très limités en 2013 : 5 043 t au global, soit une baisse de -79,1%, dont :

- 1 148 t vers d'autres incinérateurs (-86,4 %),
- 3 895 t en enfouissement (CET 2) (-75,2%).

Réception à l'UIOM

L'usine d'incinération a réceptionné directement 161 561 t de déchets, soit +0,8%.

La différence entre le gisement total des incinérables indiqué ci-dessus et le tonnage réceptionné à l'usine d'incinération provient du fait que lors des arrêts techniques de l'usine, les déchets détournés

vers les autres exécutaires sont prioritairement ceux du centre de tri d'ILLZACH en amont de l'incinérateur. Cela permet de rationaliser les évacuations en évitant la saturation des fosses de l'usine d'incinération, et d'autre part, de privilégier autant que possible la réception et le traitement autonome in situ des ordures ménagères.

Ont été traitées sur place à l'UIOM de Sausheim 160 199 t (+7,5 %), dont :

- 22 169 t de boues de STEP incinérées,
- 134 879 t de résidus solides incinérés,
- 3 151 t de métaux extraits sur ordures ménagères brutes avant incinération.

Ont été détournées de l'UIOM de Sausheim 1 362 t.

Quelques commentaires par catégorie de déchets

Des déchets en baisse

- **Les ordures ménagères** sont en baisse spectaculaire de -8,3%. La mise en place de la collecte sélective en porte-à-porte à Mulhouse, ainsi que les difficultés économiques persistantes peuvent expliquer une consommation en baisse ou plus préventive, limitant la production des déchets.
- **Les déchets des collectivités clientes** continuent de baisser en 2013, soit -4,6%, dues probablement aux collectes séparatives des bios déchets.

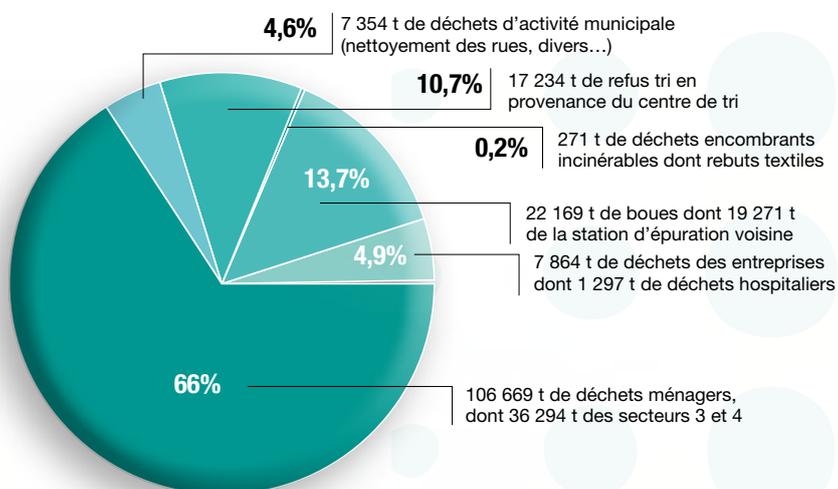
Des déchets en augmentation

- **Les refus de tri** des collectes sélectives en forte hausse de +53,0% marquée par la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte.
- **Les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)** : +7,9%.
- **Les déchets banals des entreprises** sont en hausse de +6,1%.

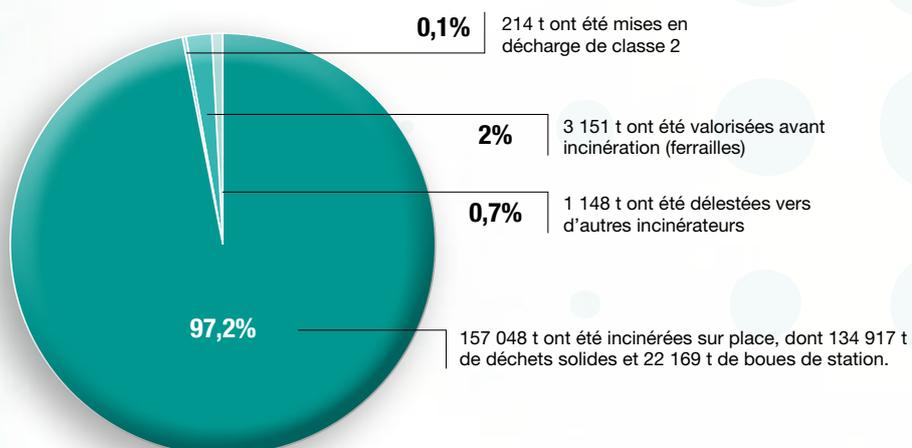
Les graphes ci-après, page suivante, indiquent les répartitions des apports de déchets, leur traitement, ainsi que la production de résidus d'incinération.

Traitement des déchets

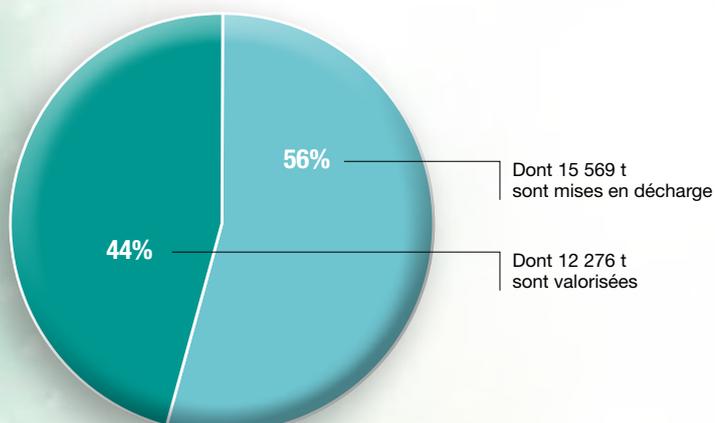
Tonnages réceptionnés à l'usine d'incinération de Sausheim : **161 561 t**



Bilan de l'incinération sur place et du délestage vers d'autres exutoires : **161 561 t**



Résidus d'incinération (27 845 t) : **élimination et valorisation matière**



Résidus d'incinération et valorisation matière

- 44% sont valorisés (12 276 t). Il s'agit des mâchefers réemployés en technique routière pour la réalisation de sous-couche routière, et les métaux ferreux (733 t) et non ferreux (24 t) récupérés après incinération.

- 34% des REFIOU sont mis CET 2 (9 416 t). Il s'agit d'un lot de mâchefers non valorisable, de scories s/chaudières relevant normalement du CET 2 et de scories s/cyclones acceptables selon analyse en CET 2.

- 22% des REFIOU sont mis CET 1 (6 153 t). Il s'agit de cendres s/électrofiltres relevant normalement du CET 1, de scories s/cyclones. Les gâteaux de filtration

pour 148 t, les poussières de balayage, les boues de chaudières et sables usagés sont dans les divers.

Pour mémoire, pour protéger les fours d'incinération, les déchets sont également déferrailés avant incinération, soit 3 151 t. Globalement, les résidus de l'incinération augmentent de +15,0% en 2013. Ils représentent 17,73 % des tonnages totaux incinérés à l'UIOM de Sausheim.

La production d'énergie et son utilisation

La production d'énergie en 2013 a progressé de +7,2%, correspondant au pourcentage d'augmentation des tonnages incinérés à l'UIOM de Sausheim. A noter que l'autoconsommation de l'UIOM a augmenté de +10% depuis la mise en place du traitement catalytique en novembre 2010. Le ratio de production à la tonne incinérée est de 0,35 MWh comme en 2012.

Production Groupe turbo-alternateur (GTA) en MWh	2010	2011	2012	2013	Répart.
Production totale	45 553	58 197	51 776	55 517	100%
✓ Autoconsommation UIOM	20 161	28 343	28 593	29 440	53%
✓ Vente à STEP du SIVOM	9 299	11 079	10 292	11 299	20%
✓ Vente à EDF	16 093	18 775	12 891	14 778	27%
Tonnage incinéré à l'UIOM	157 053	153 261	146 483	157 048	
Ratio Mwh / tonne incinéré	0,29	0,38	0,35	0,35	

Contrôle des rejets atmosphériques de l'usine

L'usine est une installation classée pour la protection de l'environnement autorisée par arrêté préfectoral codificatif du 12 mai 2005 et sous la surveillance de la DRIRE. Le site est certifié ISO 14 001. La Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS), remplacée par la Commission de Surveillance de Site (CSS) est en place depuis 2007.

Un suivi continu des rejets atmosphériques (pour les principaux polluants) est assuré par l'instrumentation propre

de l'usine, régulièrement vérifiée, complétée par des contrôles périodiques semestriels ou mensuels obligatoires réalisés par des laboratoires accrédités sur les rejets atmosphériques et les rejets aqueux de l'installation.

Les contrôles en continu réalisés par l'instrumentation propre de l'usine

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe la durée maximale des dérèglements et dysfonctionnements avec dépassement des valeurs limites d'émission (VLE) à

4 heures maximum sans interruption. La durée cumulée de fonctionnement en mode dégradée ne peut excéder 60 heures par ligne de four sur une année. En 2013, les compteurs de dépassements des VLE ont enregistré :

- pour la ligne de four n° 1 : **94h00** de dépassements,
- pour la ligne de four n° 2 : **54h50** de dépassements.

dû au monoxyde de carbone, et dans une moindre mesure au monoxyde d'azote.

Les contrôles semestriels des multi-polluants, dioxines, et furanes par laboratoire agréé

Paramètres mesurés	Valeur limite d'émission journalière	Unité	Juin 2013		Décembre 2013		Respect norme
			Four n° 1 Valeurs	Four n° 2 Valeurs	Four n° 1 Valeurs	Four n° 2 Valeurs	
Poussières totales	10	mg/m ³	< 1,3	0,5	2	< 0,50	OUI
COT	10	mg/m ³	1,04	3,15	0,45	0,43	OUI
HCl	10	mg/m ³	0,46	0,33	0,47	0,88	OUI
HF	1	mg/m ³	< 0,08	< 0,08	< 0,08	< 0,08	OUI
SO ₂	50	mg/m ³	< 0,09	< 0,13	< 0,09	1,87	OUI
NOx (en NO ₂)	80	mg/m ³	61,0	62,4	75,7	76,1	OUI
NH ₃ -Ammoniac	20	mg/m ³	< 0,25	< 0,33	< 0,14	< 0,13	OUI
CO	50	mg/m ³	15,8	39,7	4,1	3,6	OUI
Cd + Tl	0,05	mg/m ³	< 0,0020	< 0,0016	< 0,0028	< 0,0024	OUI
Hg	0,05	mg/m ³	< 0,0487	< 0,0186	< 0,0011	< 0,0085	OUI
Total autres métaux lourds (*)	0,5	mg/m ³	< 0,0818	< 0,0397	< 0,1418	< 0,0980	OUI
PCDD/PCDF dioxines furanes	0,10	ng/m³	0,0362	0,0090	0,0065	0,0073	OUI
Température des gaz	-	°C	98,8	91,8	92,9	89,7	
Débit de fumées	-	m ³ hum/h	71 525	68 256	82 114	79 896	
Débit de fumées	-	m ³ sec/h	54 584	52 021	63 981	63 292	
Débit de fumées à 11 % d'O ₂	-	m ³ sec/h	51 287	51 511	56 397	57 527	OUI
Vitesse verticale des gaz	> 12 m/s	m/s	17,6	16,5	20,7	19,8	OUI

Traitement des déchets

FLUX JOURNALIERS Concentration	Valeur limite d'émission	Unité	Juin 2013 Total UIOM	Décembre 2013 Total UIOM	Respect norme
Poussières totale	31	Kg / j	<2,303	5,40	OUI
COT	31	Kg / j	5,18	1,20	OUI
HCl	31	Kg / j	0,976	1,85	OUI
HF	3	Kg / j	< 0,2006	<0,21	OUI
SO ₂	156	Kg / j	< 0,2691	<2,71	OUI
NOx (en NO ₂)	250	Kg / j	152,25	207,54	OUI
NH ₃ -Ammoniac	62	Kg / j	<0,7154	<0,36	OUI
CO	156	Kg / j	68,45	10,50	OUI
Cd + Tl	0,156	Kg / j	< 0,004481	<0,0073	OUI
Hg	0,156	Kg / j	< 0,082929	<0,0135	OUI
Total autres métaux lourds (*)	1,56	Kg / j	< 0,149828	<0,3357	OUI

Nota :

- Polluants : Carbone Organique Total (COT), Acide chlorhydrique (HCl), Acide fluorhydrique (HF), Dioxyde de Soufre (SO₂), Monoxyde d'Azote et Dioxyde d'Azote exprimés en Dioxyde d'Azote (NOx), Ammoniac (NH₃), Monoxyde de carbone (CO), Cadmium (Cd) + Thallium (Tl), Mercure (Hg).
- Les concentrations des gaz en polluants à l'émission sont exprimées à 11 % d'O₂ sur gaz sec.
- Total des autres métaux lourds : Antimoine (Sb); Arsenic (As); Plomb (Pb); Chrome (Cr); Cobalt (Co); Cuivre (Cu); Manganèse (Mn); Nickel (Ni); Vanadium (V) ; Sélénium (Se).

Les contrôles semi-continus mensuels des PCDD/PCDF (dioxines-furanes) rejetées.

En application de l'arrêté du 03/08 2010, complétant l'arrêté du 20/092012, prescrivant un suivi semi-continu des rejets en dioxines-furanes à partir du 1er juillet 2014, les préleveurs ont été installés sur les cheminées de l'UIOM de Sausheim par la société CME ENVIRONNEMENT, et mis en service effectifs depuis le 26 novembre 2013.

Les résultats 2013 des contrôles réglementaires mensuels et semestriels en sortie de cheminée respectent les exigences réglementaires pour l'ensemble des émissions mesurées.

Surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de l'usine

En parallèle à la campagne annuelle de l'APAVE sur l'air ambiant autour de l'usine, une campagne de bio surveillance des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds est réalisée en utilisant les lichens comme outil de dia-

Contrôle semi-continu des dioxines furanes à l'émission de l'UIOM de Sausheim			
Période de mesure du 26/11/2013 au 24/12/2013			
Paramètres	Unité	Four n° 1	Four n° 2
Durée des mesures	Jours	28 j	28 j
Disponibilité de l'AMESA	%	99,80	99,94
Concentration des PCDD/PCDF	ng I-TEQ/Nm³	0,01460	0,01033
Concentration moyenne des PCDD/PCDF	ng I-TEQ/Nm ³	0,01241	
Quantité totale de PCDD/PCDF	mg I-TEQ	0,4958	0,3655
Flux de dioxines	µg I-TEQ/h	0,7677	0,5497
Conformité de tous les points		OUI	OUI

gnostic. L'analyse des lichens qui sont des capteurs naturels des polluants permet ainsi de suivre la qualité de l'air autour de l'usine, grâce à cinq points de prélèvement déterminés par la rose des vents dominants. Cette méthodologie de diagnostic est mise en œuvre au SIVOM depuis 2005.

Tableau de l'évolution de la Bio-surveillance par les lichens - DIOXINES FURANES exprimés en ng I-TEQ/kg MB (Matière Brute)

Identification échantillon	Dist Km	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Interprétation Variation 2012/2013
L1 - Neumatt	0,8	3,5	5,1	3,6	3,7	3,7	3,5	Stable
L2 - Kart	0,9	3,2	2,7	2,8	2,3	3,1	2,8	Stable->Fond
L3 - D55	2,8	3,2	4,3	14,0	3,8	3,9	2,7	Baisse 30%
L4 - Grunhütte	5,1	2,0	4,6	5,8	2,2	2,9	2,8	Stable
L5 - Bartholdi	1,7	3,3	4,6	2,3	3,8	6,5	3,3	BS

Avec :

Bruit de fond local en PCDD/F : 2,4 ng/kg I-TEQ
 Valeur significative = signature : > 3,4 ng/kg I-TEQ
 1^{er} seuil de recommandation en PCDD/F : 20,0 ng/kg I-TEQ

Légende :

- Stable = variation de 0% à 20%
- B = Baisse de 10% à 40%
- BS = Baisse significative supérieure ou égale à 40%, rapport ≤ à 0.6
- H = Hausse non significative de 10% à 40%
- HS = Hausse significative supérieure ou égale à 40%, rapport ≥ à 1.4

De 2012 à 2013, une stabilité générale est observée avec comme seules évolutions remarquables les décroissances des points L3 et L5. La tendance évolue vers un retour aux teneurs de fond sur le long terme, après un épisode plus élevé en 2009/2010.

Les conclusions des mesures dans l'air ambiant réalisées par l'APAVE

L'arrêté d'autorisation préfectoral prescrit une campagne de mesure annuelle de la qualité de l'air, sur la base méthodologique de l'APAVE, consistant en des prélèvements d'échantillons atmosphériques sur une période de 7 jours sur 3 points autour de l'usine (jauges et filtres)

afin d'analyser la présence de métaux lourds et dioxines furanes
 La campagne APAVE 2013 montre l'absence d'incidence notable de l'UIOM de Sausheim sur l'environnement et la qualité de l'air autour de cette installation. Les écarts observés entre les zones sous et hors influence, ainsi que par rapport aux années précédentes, sont peu significatifs.

Conclusion générale

Les résultats 2013 de la bio surveillance, corroborés par les résultats de la campagne par l'APAVE, indiquent des teneurs de l'ordre du bruit de fond atmosphérique sans risque d'introduction dans l'alimentation pour les paramètres mesurés. Les deux études concluent dans le même sens, à savoir que l'usine ne présente aucun impact sur son environnement.



Le Centre de tri pour déchets encombrants ménagers et déchets des communes

Implanté sur la commune d'ILLZACH, il est opérationnel depuis le 23 mars 1999. Du 1^{er} août 2002 au 31 décembre 2010, le SIVOM a repris l'exploitation du centre de tri en collaboration avec la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace. L'exploitation a été confiée à l'exploitant de l'usine d'incinération à partir du 1^{er} janvier 2011 dans le cadre d'un contrat globalisé.

Depuis cette date, l'exploitant privé, la société NOVERGIE, prend en charge la réception, le tri et la valorisation des déchets issus des collectivités, à savoir :

- > les déchets de certains particuliers qui ne peuvent se rendre en déchetterie en raison de la hauteur d'accès limitée,
- > les encombrants issus des 15 déchetteries intercommunales,
- > les déchets encombrants collectés par les communes-membres par le biais des bennes placées périodiquement sur la voie publique,
- > les déchets provenant de l'activité communale ainsi que ceux d'associations pris en compte par les communes,
- > les déchets provenant des collectivités clientes du secteur 3.

Le changement d'exploitation a entraîné également les changements suivants :

- > les déchets des entreprises ne sont plus du ressort du SIVOM depuis le 1^{er} janvier 2011. Ils relèvent de la responsabilité exclusive de l'exploitant qui a la faculté d'accueillir pour son propre compte les déchets artisanaux et commerciaux. Pour cette partie commerciale, la société NOVERGIE verse au SIVOM un loyer annuel en contrepartie de cette autorisation et de la mise à disposition de l'installation,
- > plus aucune collecte sélective n'est triée sur ce site, la totalité du gisement étant globalisée dans le cadre d'un marché unique de tri.

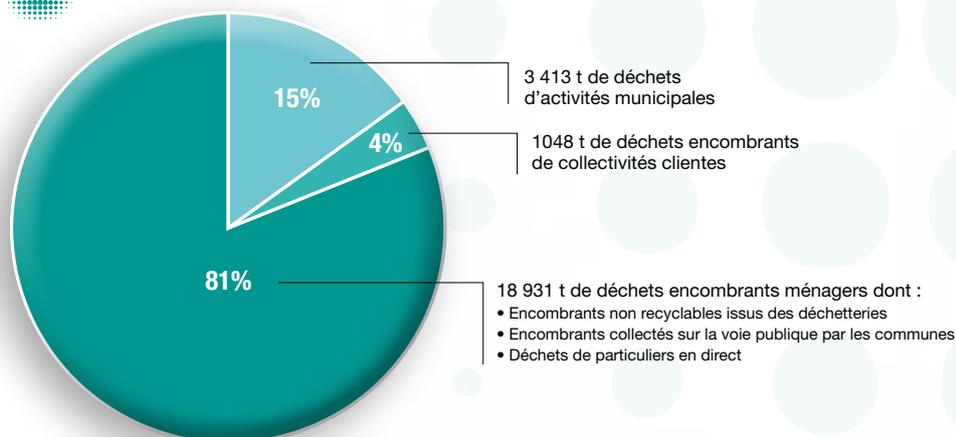
Outre le tri des déchets permettant d'augmenter le tonnage des déchets recyclés, le centre de tri permet d'assurer une préparation par broyage des déchets qui ne peuvent être valorisés. Ces déchets, une fois broyés, sont envoyés à l'incinération en vue d'une valorisation énergétique ; cette démarche permet d'éviter le recours à la mise en décharge sauf pendant les périodes d'arrêt de l'usine pour maintenance ou en raison de pannes.

Bilan 2013 du centre de tri

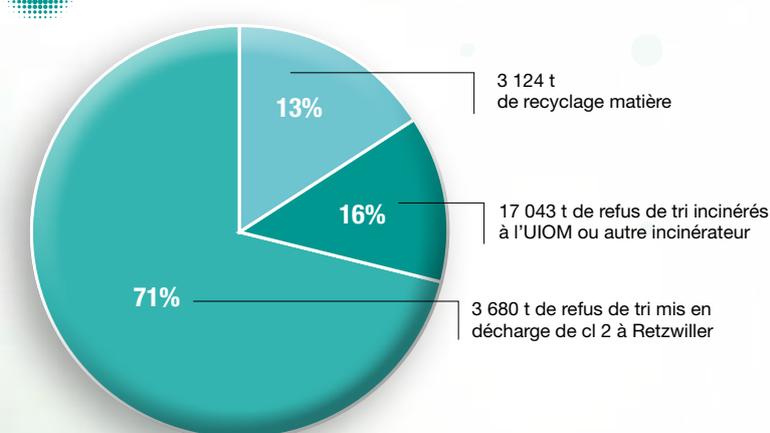
En 2013, pour cette activité de tri, de valorisation, et de broyage des déchets des collectivités, le tonnage réceptionné ne varie que faiblement : 23 392 t, soit -1,4%, pour revenir au niveau de 2011. On remarque aussi une légère diminution des déchets ménagers (DME déchetteries + DME en porte à porte + particuliers), au total 18 931 t, soit -2,0%.

La fraction valorisable a atteint 3 124 t au total sur les déchets ménagers et les municipaux, soit un taux de valorisation brut de 13% calculé sur les entrées totales.

Tonnages réceptionnés au Centre de tri : 23 392 t



Bilan : tri et destination des refus : 23 846 t





L'aspect budgétaire (année 2013)

Fonctionnement :

dépenses	35 601 865 €
recettes	47 206 257 €
dont subventions communales	10 800 000 €
Tonnages des collectivités	110 571 tonnes
Soit : 97,7 €/tonne	40,2 €/habitant

Investissement :

dépenses réalisées	4 903 223 €H.T.
recettes réalisées	18 117 337 €H.T.



CHUTTT!!!

Ne jetez pas de
verre entre 22h
et 7h du matin

CHUTTT!!!

Ne jetez pas de verre
entre 22h et 7h du matin

UNIQUEMENT

Les bouteilles





La collecte sélective

Les communes membres

Cette mission créée en 1993, a concerné 39 communes en 2013, soit **258 351** habitants au titre du recensement 2010.



 Collecte sélective des déchets

 DéchetTRI intercommunale

Le dispositif de collecte sélective en porte à porte

Généralisation de la collecte sélective en porte à porte à Mulhouse

Après une période d'expérimentation dans le quartier de Mulhouse-Dornach, la Ville de Mulhouse, m2A et le SIVOM de la région mulhousienne ont choisi de généraliser la collecte sélective en porte à porte à Mulhouse.

Le dispositif a été mis en œuvre en 2013 progressivement, en 5 phases successives, pour une population concernée de 100 000 habitants. Toute la gestion des déchets a été réorganisée par quartier en redéfinissant les fréquences de collecte. Pour accompagner ce dispositif, les foyers ont été dotés de bacs à roulettes aussi bien pour les ordures ménagères que pour la collecte sélective. Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- augmenter de façon significative la proportion des déchets recyclés (papiers, journaux, emballages carton, flacons plastique, acier et aluminium) conformément aux directives du Grenelle de l'environnement II et réduire la production des déchets d'ordures ménagères résiduelles à incinérer ;
- donner aux habitants une nouvelle image de la gestion des déchets sur des critères environnementaux ;



- améliorer les conditions de travail et la sécurité des agents de collecte ;
 - améliorer la propreté et la salubrité de l'espace public urbain ;
- Dans le cadre de l'harmonisation des codes couleurs, le bac à couvercle brun est dédié aux ordures ménagères,

le bac à couvercle jaune pour la collecte sélective.

La société PLASTIC OMNIUM a été chargée de l'enquête préalable auprès des habitants, de la distribution et fourniture des bacs.

Quelques chiffres clés :

Prestations sur le territoire de Mulhouse	Bacs « OM »	Bacs « CS »
Enquêtes totales	17 080	
Distributions totales (y compris ajustements)	28 412	
Fournitures aux habitants	13 780	13 598
Retrait d'anciens bacs en cas de demande des habitants	5 317	

Le bac n'est pas généralisé complètement en raison du manque de place, en particulier dans les maisons de ville. Il demeure donc des déchets présentés en sac (sac jaune de 50 l pour la collecte sélective). Le taux de conteneurisation s'établit à 80% de la population sur Mulhouse.

Concernant la fréquence de collecte, le principe de 3 collectes hebdomadaires est maintenu, mais avec une substitution d'une collecte d'ordures ménagères par une collecte sélective des emballages, papiers et journaux, hors verre maintenu en apport volontaire.

Un dispositif adapté aux configurations spécifiques de chaque habitat

- en maison individuelle : 1 bac pour les OMr collecté 2/sem. et 1 bac pour les emballages collecté 1/sem.
- dans les autres situations, le même dispositif sera mis en œuvre. Toutefois, la configuration particulière de l'habitat pourra conduire le service à distribuer des sacs jaunes à la place des bacs jaunes, voire des sacs pour les OMr si les contraintes de stockage sont importantes dans le logement considéré.

Cas du Centre-ville :

- 3 fois par semaine pour la collecte des ordures ménagères (C3).
- 3 fois par semaine pour la collecte des cartons des commerces du centre-ville de Mulhouse. Elles ont lieu en soirée (le mardi, jeudi et samedi) avant le ramassage des ordures ménagères. La collecte est assurée par le service public m2A depuis le 1^{er} janvier 2013 (à la place d'un prestataire privé jusqu'en 2012).
- 3 fois par semaine pour la collecte sélective auprès des habitants (C3), comme pour la collecte des cartons des commerçants qui sont ramassés en mélange lors de la même tournée.

Les ménages pourront bénéficier de cette collecte ainsi que des conteneurs enterrés implantés dans le cadre du projet Mulhouse Grand Centre.

Cas des Coteaux :

- 3 fois par semaine pour la collecte des ordures ménagères (C3).
- 1 fois par semaine (C1) pour les collectes sélectives, le dispositif « ECO-CONTENEUR » étant maintenu.

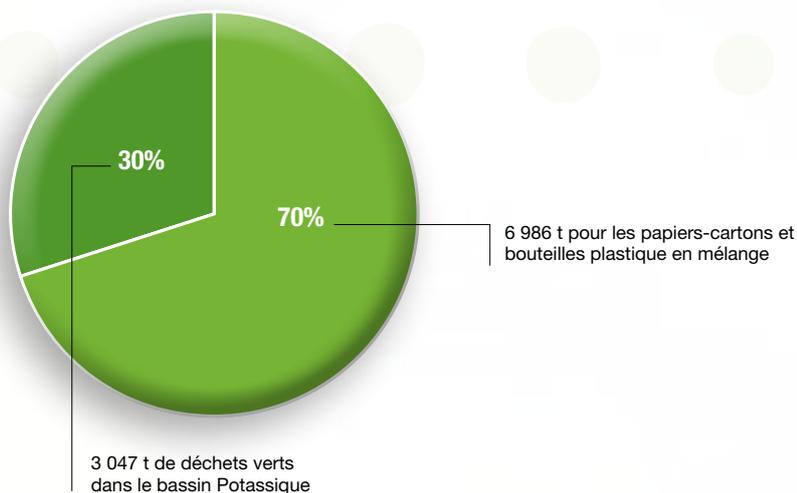
Premier bilan issu du déploiement de la collecte sélective en porte-à-porte

2013 constitue une année intermédiaire du fait du déploiement de cette collecte sélective en porte à porte en cinq tranches tout au long de l'année.

Collectes sélectives brutes à Mulhouse	2012 tonnes	2013 tonnes	Evolution
P/C en apport volontaire	914	585	
B. PLAST en apport volontaire	137	92	
MULTI en apport volontaire	831	834	
MULTI en porte-à-porte (EC&CVM)	493	388	
MULTI en porte-à-porte	403	2 574	
TOTAL hors déchetteries	2 778	4 473	+ 61 %
P/C en déchetteries	729	670	
TOTAL	3 507	5 143	+ 46 %
% moyen des refus en porte-à porte		26,7%	



Tonnages collectés en porte à porte : **10 033 t**



La collecte sélective dans le « Bassin Potassique »

Il concerne les 10 communes du bassin potassique et la commune de Reiningue. Les maisons individuelles sont équipées de sacs jaunes translucides dans lesquels les habitants peuvent jeter les produits recyclables (bouteilles plastique, papiers – carton et emballages métalliques) et d'un bac bleu pour les Ordures Ménagères (OM). Elles disposent également d'un bac vert pour les déchets verts uniquement collectés de début mars à fin octobre. Les immeubles sont équipés d'un bac jaune pour les déchets recyclables et d'un bac marron pour les OM.

- 1 fois par semaine (C1) pour le ramassage des bacs à roulettes OM,
- 1 fois par semaine (C1) pour les DECHETS VERTS (pendant la période de collecte),
- 1 fois toutes les 2 semaines (C 0,5) pour la collecte sélective (sacs jaunes et bacs de collecte sélective).

La collecte sélective dans le bassin potassique est aussi assurée par le service public m2A.

- > 2485 tonnes en mélange pour le Bassin potassique
- > 74 tonnes pour Reiningue

La collecte sélective dans le secteur « Ile Napoléon »

Cette collecte sélective a démarré en juillet 2009 sur les 6 communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Ile Napoléon. La tournée de collecte sélective est une collecte additionnelle, par le biais des sacs jaunes translucides identiques à ceux du bassin potassique et Mulhouse.

- 2 fois par semaine pour les OM (C2),
- 1 fois par semaine pour la collecte sélective (C1).

Le secteur de l'Ile Napoléon est collecté par la société VEOLIA.

- > 1430 tonnes en mélange pour l'Ile Napoléon

Le dispositif de collecte sélective par apport volontaire

Le SIVOM de la Région Mulhousienne développe depuis 1993 une collecte sélective multi filières basée principalement sur l'apport volontaire. Le ramassage des ordures ménagères en porte à porte est du ressort des communes.

Le réseau intercommunal de déchetteries

Il existe un réseau de 15 déchetteries intercommunales sur le périmètre du SIVOM situées à Bantzenheim, Brunstatt, Chalampé, Illzach, Kingersheim, Mulhouse-Bourzwiller, Mulhouse-Coteaux, Mulhouse-Hasenrain, Ottmarsheim, Pfstatt, Pulversheim, Riedisheim, Rixheim, Sausheim et Wittenheim.

Les déchetteries sont des lieux clos et gardés où les habitants du périmètre du SIVOM de la région mulhousienne peuvent apporter leurs déchets recyclables, sauf les ordures ménagères qui restent collectées dans les poubelles habituelles.

Elles constituent un élément important du dispositif de collecte sélective mis en place par le SIVOM dans le cadre du plan de gestion des déchets.

Chaque habitant du périmètre du SIVOM est libre de se rendre dans la déchetterie de son choix, sans limite de volume en 2013. Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être traités ou valorisés. Au fur et à mesure de l'évolution de nos modes de consommation, de la nature des déchets que nous produisons, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchetteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

La première déchetterie, celle de Bourzwiller a vu le jour dès 1990. La dernière-née en 2004 est celle de Pulversheim.

En avril 2012, le SIVOM a réceptionné les travaux de réaménagement et d'agrandissement de la déchetterie intercommunale de Sausheim pour un montant de 180 000 € HT. Ce réaménagement visait une meilleure capacité de stockage, l'optimisation de la qualité du service aux usagers, et une sécuri-

té accrue. Ainsi, 3 nouveaux quais ont été réalisés en plus d'un emplacement spécifique pour la collecte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) davantage sécurisé.

La sécurité est un maître-mot puisqu'une nouvelle signalétique a été mise en place, permettant d'identifier les zones réservées aux usagers de celles prévues pour les camions qui prennent en charge les bennes.

De même des garde-corps sécurisent les quais pour éviter tout incident lorsque les conteneurs sont enlevés pour être vidangés. Ces nouveaux équipements de sécurité ont été installés sur l'ensemble des déchetteries du SIVOM en 2012.

Citons également la réception directe sur le Centre de tri d'Illzach de particuliers ne pouvant accéder sur nos déchetteries compte tenu du gabarit de leur véhicule (présence d'un limiteur de hauteur à l'entrée des sites). Il n'y a pas eu de travaux d'aménagement ou d'amélioration conséquents sur l'année 2013.

Les catégories de tri sont nombreuses. Au tri traditionnel des ferrailles, déchets verts, gravats, bois, encombrants, des emballages ménagers (verre, papiers et cartons d'emballages, bouteilles plastique) se sont rajoutés en 2007 les déchets d'équipements électriques et électroniques (petits et gros appareils électroménagers, réfrigérateurs, écrans de télévision, ordinateurs...), ainsi que les lampes fluorescentes et basses consommations usagées qui doivent être récupérées et traitées. Les déchets spéciaux dont certains toxiques sont récupérés sur la majorité des déchetteries (peintures et solvants, produits chimiques, piles, batteries de voiture, cartouche d'encre d'imprimantes usagées, huiles de vidanges). Les huiles de friture et les vêtements usagés complètent les catégories de tri qui s'élèvent au total à 20 sortes différentes.

Ce réseau de déchetteries contribue à une bonne gestion des déchets ménagers occasionnels tout en protégeant notre cadre de vie. Il évite la prolifération des dépôts sauvages.

Schéma global d'optimisation et renouvellement des déchetteries intercommunales de la région mulhousienne

En 2013, le SIVOM a démarré une étude d'optimisation de ses déchetteries intercommunales au regard des nouvelles prescriptions réglementaires en matière de sécurité, et d'environnement (décret du 20 mars 2012 modifiant la nomenclature des installations classées au titre des rubriques 2710-1 et 2710-2), mais également sur le plan des services rendus à la population.

Cette étude met en relief l'obsolescence des installations, des aménagements devenus inappropriés à l'évolution du tri, et la dégradation forte de certaines déchetteries, les plus anciennes datant d'avant 1990 comme celles de Kingersheim et Wittenheim, ou Mulhouse-Bourzwiller.

Enfin, une harmonisation des horaires des différentes déchetteries serait souhaitable afin de simplifier l'information et aboutir à une meilleure lisibilité des plages d'ouverture des déchetteries.

Le fonctionnement

En 2013, pour tous les résidents du territoire, l'accès reste libre en nombre de passages, et en volume, sauf risque de saturation ponctuelle des bennes. Il est à noter que cette liberté d'accès pour l'habitant est de plus en plus rare dans la gestion des déchetteries en France.

Une fois triés, les matériaux sont orientés vers différentes filières pour être traités ou valorisés. Au fur et à mesure de l'évolution de nos modes de consommation, de la nature des déchets que nous produisons, des évolutions techniques ou encore du respect de l'environnement, les déchetteries se sont adaptées pour accueillir de nouveaux types de déchets et offrir un maximum de services aux usagers.

Le bilan de d'activité des déchetteries 2013

En 2013, **57 162 tonnes de déchets** ont été collectées sur l'ensemble du réseau intercommunal de déchetteries (56 997 t en 2012 soit **+0,3 %**) dont :

- **51 587 tonnes** de matériaux dits « occasionnels » (gravats, déchets verts, métaux, bois, déchets spéciaux,...) supérieur de **+0,5%** par rapport à 2012.
- **5 575 tonnes** de verre, de papier-cartons et de bouteilles plastique qui sont collectées dans toutes les déchetteries en parallèle des collectes sélectives dédiées à ces « matériaux » issus de la catégorie des ordures ménagères (points d'apport volontaire et porte à porte).

Les tonnages de déchets spéciaux (DTQD, Batteries, Piles, Huiles de vidange, Lampes et Tubes) dirigés vers les filières spécifiques de traitement et de valorisation se sont élevés à **426 tonnes (-4,1 %)**.

Après tri, les déchets encombrants résiduels non valorisables, soit **16 083 tonnes**, ont été transférés au centre de tri d'Illzach pour préparation et réexpédition.

En appliquant le ratio d'évacuation du centre de tri, leur mode de traitement à été le suivant :

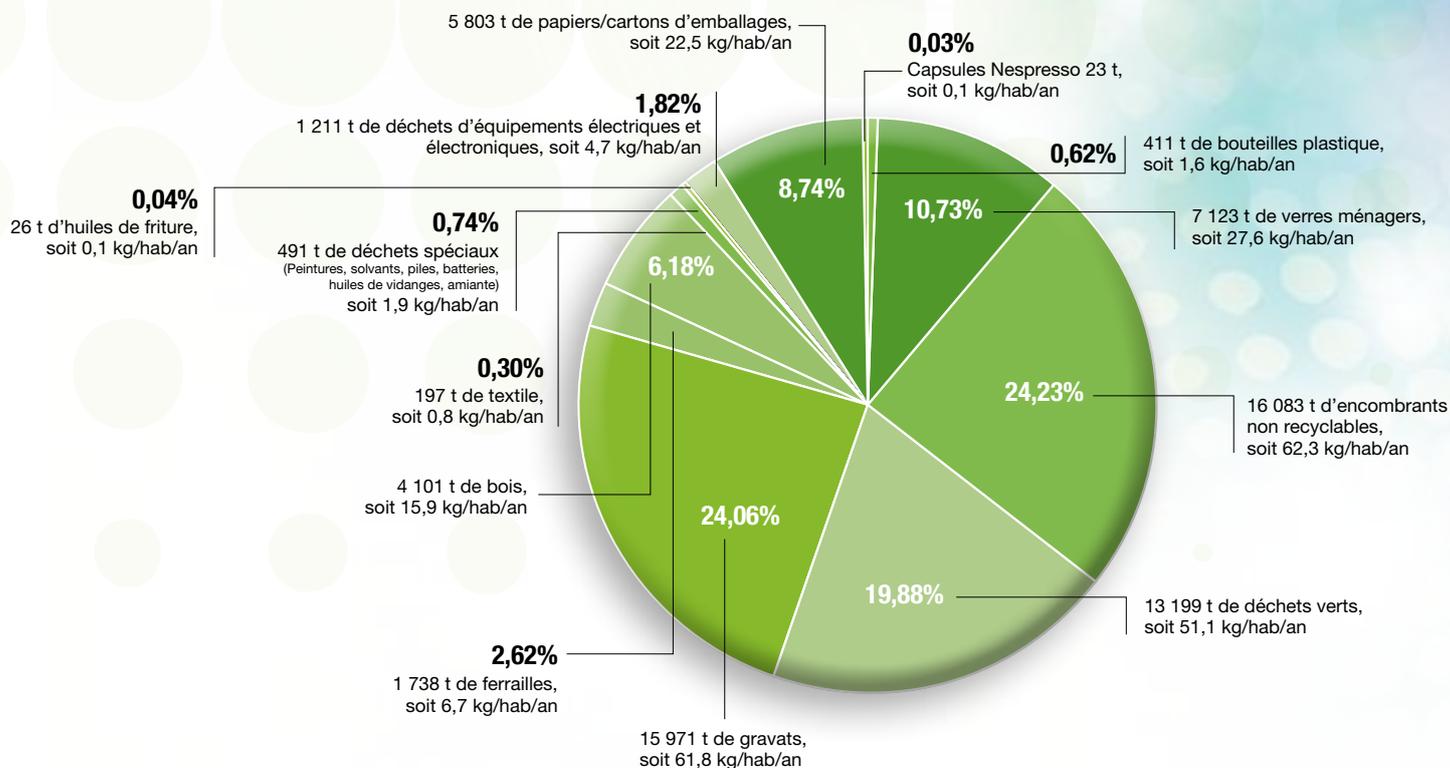
- **82 %** ont été broyés pour être incinérés (Sausheim et autres usines),
- **18 %** ont été délestés en décharge.

Le taux de recyclage moyen en **2013** sur le réseau de déchetteries en comptabilisant le traitement et la valorisation des déchets spéciaux et des autres matériaux banals (déchets verts, gravats, ferrailles, bois, DEE, verre, cartons, plastiques, textiles) atteint **71,9 %**.

Ce taux témoigne d'une bonne performance de tri au niveau des déchetteries intercommunales.

En 2013, le dispositif de collecte sélective par apport volontaire (déchetteries et point-TRI) a permis de collecter **66 377 t** réparties comme indiqué sur le graphe ci-après :

Tonnages collectés en apport volontaire (déchetteries et points TRI) : 66 377 t



La collecte sélective

Des opérations spécifiques : la collecte de l'amiante

Des campagnes de déstockage sont organisées par le SIVOM depuis 2011. Elles comprennent une identification préalable des habitants-détenteurs de déchets amiantés, la diffusion aux participants de l'opération de collecte d'un protocole de manipulation et d'un kit d'équipement de protection individuelle.

Les quantités sont limitées à 500 kg maximum par famille. Il est rappelé que cette opération n'est pas une incitation à effectuer soi-même une déconstruction de l'amiante-ciment, mais un simple déstockage.

Le regroupement s'effectue le samedi sur le centre de tri d'ILLZACH, par le biais d'un prestataire agréé, la société FERRARI à Wittelsheim, qui prend en

charge la collecte, le transport et le traitement des produits vers une filière réglementaire.

Une participation de 50 € HT / tonne est demandée aux bénéficiaires de l'opération.

L'Agence Départementale de la Maîtrise des Déchets du Haut-Rhin (ADMD) subventionne en partie, en prenant en charge les frais de conditionnement et de transport.

Rappel des opérations réalisées

Date	Périmètre de collecte	Participants	Quantités collectées
Avril 2011	Sausheim, Baldersheim, Battenheim	29	9,90 t
Avril 2012	Wittenheim	55	21,52 t
Juin 2012	Habsheim, Dietwiller, Eschentzwiller, Zimmersheim	43	14,82 t
Octobre 2012	Rixheim	80	26,41 t
Avril 2013	Brunstatt, Bruebach, Didenheim, Flaxlanden, Morschwiller-le-bas, Zillisheim	57	19,76 t
Juin 2013	Bollwiller, Berrwiller, Feldkirch, Pulversheim, Staffelfelden, Ungersheim	60	22,56 t
Octobre 2013	Kingersheim, Ruelisheim	65	22,98 t
Total cumulé		389	137,95 t
Dont total 2013		182	65,30 t

En 2013, trois opérations regroupant 182 participants (foyers) ont permis de collecter au total 65,30 t de déchets d'amiante-ciment.



Les point-TRI sur la voie publique (hors déchetteries)

La collecte sélective en apport volontaire dessert l'ensemble du périmètre de compétence du SIVOM. Les vidanges sont effectuées par le service PUPA de m2A pour le compte du SIVOM à titre de prestation de service.

En 2013, la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur le territoire de Mulhouse par phases successives opérationnelles a entraîné le retrait des bornes de collecte sélective en apport volontaire pour les papiers-cartons et les bouteilles plastique. La plupart des point-TRI ont été conservés, la collecte du verre demeurant en apport volontaire.

Nombre de point-TRI :

> **336 point-TRI « aériens »**

> **30 point-TRI « enterrés »**

TOTAL : 366 point-TRI
sur la voie publique

+ **15 point-TRI « aériens »**
en déchetterie

Répartition :

- **84 point-TRI plus** permettent de collecter tous les matériaux de collecte sélective
- **62 point-TRI doubles** permettent de collecter 2 matériaux
- **235 point-TRI simples** composés d'un seul conteneur (principalement le verre).

Autre répartition :

- **376 point-TRI « VERRE »**
- **116 point-TRI « P/C »**
- **104 point-TRI « PLAST »**

Au 31 décembre de l'année, on dénombrait sur le périmètre du SIVOM

Nombre de conteneurs :

Par flux		Type de conteneur	Total
VERRE	397 26	conteneurs AERIENS conteneurs ENTERRES	423
PAPIERS-CARTON (P/C)	145 4	conteneurs AERIENS conteneurs ENTERRES	149
PLASTIQUES (PLAST)	123 4	conteneurs AERIENS conteneurs ENTERRES	127
MULTI-MATERIAUX	0 22	conteneurs AERIENS conteneurs ENTERRES	22
Nombre total de conteneurs :	665 56	AERIENS ENTERRES	721

Il est à souligner que les collectes en apport volontaire sont organisées en mono matériau, sauf pour les récents conteneurs enterrés qui ont été mis en place à partir de 2011 sur la ville de Mulhouse.

À partir de 2014, le dispositif évoluera vers une collecte multi-matériaux, y compris en apport volontaire, dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri et des codes couleurs.

Sur Mulhouse, les point-TRI enterrés intègrent également la collecte des ordures ménagères.



La collecte sélective

Le bilan 2013

Il s'avère difficile d'établir des ratios détaillés pour la collecte sélective en apport volontaire, et pour le porte-à-porte, car la généralisation du porte-à-porte sur Mulhouse a été réalisée progressivement par un phasage en 5 tranches

successives de janvier à décembre. De même, les conteneurs d'apport volontaire ont été retirés à Mulhouse, de manière concomitante.

De ce fait, les tonnages collectés ne peuvent être représentatifs sur l'année 2013, ni pour l'apport volontaire qui di-

minuera plus fortement sur une année pleine, ni pour le porte-à-porte qui à l'inverse générera plus de tonnage en 2014. De même, les populations desservies par ces deux modes de collecte ne sont données qu'à titre indicatif, car difficiles à évaluer.

Collectes sélectives brutes APPORT VOLONTAIRE	Sur les PointTRI	En Déchetterie	Total	Variation 2013/2012
Papiers cartons et ELA	2 457 t	3 346 t	5 803 t	baisse -9,9 %
Flaconnage plastique	278 t	133 t	411 t	baisse -8,3 %
Multi-matériaux (point-TRI enterrés)	834 t		834 t	Stable +0,2%
Total	3 569 t	3 479 t	7 048 t	baisse -8,7 %
Verre	5 117 t	2 096 t	6 879 t	Hausse +3,5 %
Total avec le verre	8 686 t	5 575 t	14 171 t	baisse -2,9 %

La baisse des collectes de Papiers-cartons (-9,9%) et flaconnage plastique (-8,3%) en apport volontaire est logiquement due à la généralisation de la collecte sélective en porte-à-porte sur Mulhouse. Néanmoins, les variations ne sont pas représentatives.

La collecte du verre évolue en dents de scie : une hausse de +3,5 % par rapport à 2012.

Collectes sélectives brutes APPORT VOLONTAIRE	Pop.	Tonnage collecté	Ratio hab/an	Variation 2012 sur tonnage
ECO-CONTENEUR	2 500	74 t	29,6 kg	baisse -65,2 % (intégrée à Mulhouse)
BASSIN POTASSIQUE	47 087	2 485 t	52,8 kg	Stable -0,2 %
REININGUE	1 791	74 t	41,3 kg	Stable 0 %
ILE NAPOLEON	28 647	1 430 t	49,9 kg	hausse +4,2 %
MULHOUSE	109 588	2 574 t	Phasage en 5 tranches	
ILLZACH	14 596	18 t	Démarrage tout fin décembre dans les quartiers centre d'Illzach	
Cartons CVM		331 t		Stable +0,2 %
Total	189 613	6 986 t		Hausse +43,1%

En 2013, les cartons des commerçants du centre-ville de Mulhouse sont collectés en mélange avec les collectes sélectives des habitants.

Collectes sélectives brutes TOTALES	Pop. 2013	Tonnages Collectés 2013	Ratio 2013	Ratio 2012	Variation 2012 Sur kg/hab
AV - DECHETTERIES	258 351	3 479 t	13,5 kg	13,8 kg	baisse -2,2 %
AV - POINT-TRI	68 738	3 569 t			
PORTE A PORTE	189 613	6 986 t			
Total P/C&PLASTIQUE	258 351	14 034 t	54,3 kg	47,9 kg	Hausse +11,8 %
VERRE	258 351	7 123 t	27,6 kg	26,2 kg	Hausse +3,5 %
Total CS	258 351	21 157 t	81,9 kg	74,1 kg	Hausse +10,5 %

En 2013, la collecte sélective des papiers/cartons et bouteilles plastique fait un pas en avant de +11,8%. Avec le Verre (+3,5%), la hausse moyenne globale des collectes sélectives s'établit à +10,5%. 2013 est l'année du déploiement de la collecte sélective en porte-à-porte sur Mulhouse. Ses résultats ne seront maximisés qu'en 2014. L'apport volontaire régresse logiquement avec 50,2% dont 24,8% dans les déchetteries, au profit de la collecte sélective en porte-à-porte qui représente 49,8% du gisement total collecté.

Qualité du tri des papiers, cartons et bouteilles plastique

L'ensemble des collectes en apport volontaire et en porte-à-porte est trié au centre de tri d'Aspach-le-Haut appartenant à la société COVED, dans le cadre d'un marché de tri et de commercialisation des fibreux. Les corps creux plastique étant pris en charge par la société VALORPLAST (option filière du contrat éco-emballages).

Globalement, les refus de tri atteignent 1 491 tonnes pour 14 034 tonnes collectées, soit un taux global moyen de refus de 10,6 %. Ce pourcentage est en forte augmentation par rapport à celui de 2012 (+38 %).

Le taux de refus reste plus faible en apport volontaire : 4,5 %.

Il est plus élevé en porte-à-porte : 16,8 %, soit une hausse de plus de 50 %.

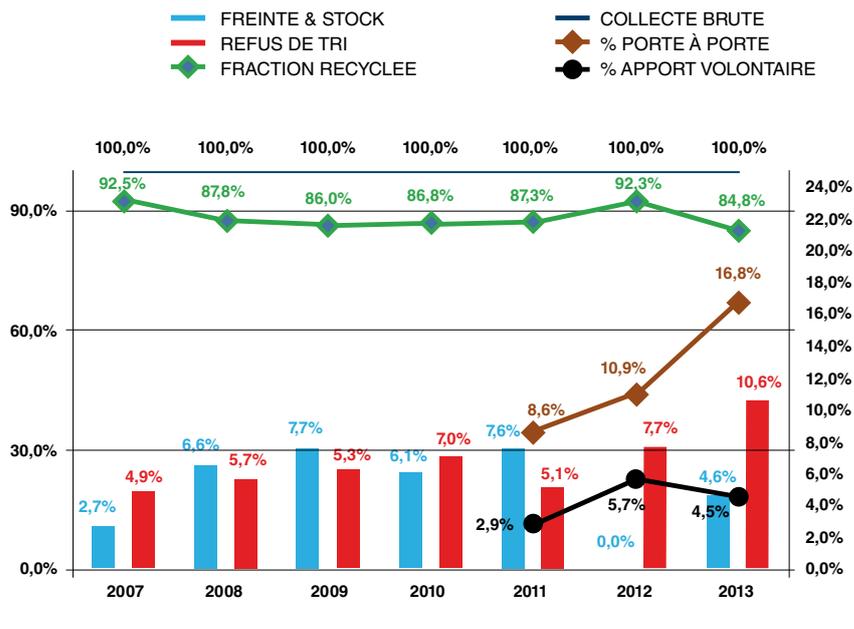
Les refus de tri ont été incinérés à l'usine d'incinération de Sausheim. La restitution des matériaux, c'est-à-dire la part recyclée réellement en 2013, est de 84,8 %, déduction faite de la freinte et stock.

La récupération des métaux ferreux et non ferreux

L'usine de Sausheim est équipée, dès sa construction, d'un système classique de dé-ferraillage (aimant) et d'un système dit « à courant de Foucault » destiné aux métaux non ferreux (aluminium essentiellement) afin d'extraire les métaux des mâchefers après incinération. Depuis fin 2004, dans le cadre des travaux d'achèvement de l'usine, elle dispose également d'un dispositif d'extraction des métaux contenus dans les OM brutes avant incinération.

- > **3 151 tonnes** de métaux ferreux récupérées avant incinération,
 - > **733 tonnes** de métaux ferreux extraites des mâchefers,
 - > **24 tonnes** d'aluminium et autres non ferreux extraites des mâchefers,
- Soit un total de **3 908 tonnes (+21 % / 2012)**.

Ces tonnages sont principalement issus des tonnages d'ordures ménagères des communes du SIVOM et des collectivités clientes (70%).



Nota : Le taux de freinte est à zéro en raison du déstockage et livraison de matériaux comptabilisés dans le bilan des matériaux recyclés de l'année, sur la base en partie des déclarations à Eco-Emballages.

Le SIVOM commercialise uniquement les métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Les métaux avant incinération relèvent du contrat d'exploitation de l'usine. L'exploitant est obligé de les valoriser.

Les tonnages sont déclarés à Eco-Emballages et soutenus depuis 2011 comme un standard spécifique, au même titre que les métaux de TBM issus du tri mécano-biologique, par exemple.

Le SIVOM commercialise uniquement les métaux ferreux et non ferreux extraits des mâchefers. Les métaux avant incinération relèvent du contrat d'exploitation de l'usine. L'exploitant est obligé de les valoriser.

Les tonnages sont déclarés à Eco-Emballages et soutenus depuis 2011 comme un standard spécifique, au même titre que les métaux de TBM issus du tri mécano-biologique, par exemple.

La prévention de la production de déchets

La prévention concerne toutes les actions se situant avant la collecte des déchets. L'enjeu est donc d'éviter de produire des déchets, ou encore de

retarder l'abandon d'un produit, ce qui permet de réduire la quantité de déchets à traiter par la collectivité. Dans ce sens, la prévention est complémentaire de la collecte sélective.

Les actions à développer par le SIVOM dans le cadre du PLP (m2A)

Le SIVOM s'est engagé aux côtés de m2A, porteur du nouveau Programme Local de Prévention (PLP) arrêté en décembre 2013, pour mettre en œuvre les actions définies, permettant de réduire d'au moins 7 % les ordures ménagères et assimilées (OMA) ou « déchets routiniers ».

Le gisement de référence des OMA est celui de 2010, composé des ordures ménagères, des collectes sélectives (papiers, emballages cartons, flaconnage plastique, verre, emballages acier et aluminium).

Un partenariat financier avec l'ADEME a été conclu, permettant à m2A de financer en partie les actions définies dans le PLP entre 2014 et 2017. Les actions confiées au SIVOM sont les suivantes :

N° action PLP	Description (actions+sous-actions)	Objectif cumulé 2017
1	Réduire les produits de cuisine et de jardins - développer le compostage individuel et consolider les actions déjà en place, - développer le compostage partagé (pied d'immeuble, écoles,...), - promouvoir les pratiques de gestions différenciées des espaces publics et privés, - promouvoir une « opération poules ».	-14,07 kg/hab
4	Donner une seconde vie aux produits - étudier l'opportunité de créer une ressourcerie afin de réduire la quantité de déchets dans les OMA et en déchetteries	-2,46 kg/hab
6	Agir sur la toxicité des produits - optimiser la collecte de déchets dangereux, - développer les animations sur la dangerosité des produits, - concevoir et diffuser des outils de sensibilisation et d'information sur les déchets dangereux.	-0,04 kg/hab
7	Sensibiliser à la prévention des déchets - développer les animations sur la prévention en milieu scolaire. Actuellement, ces animations sont ciblées plus particulièrement sur les thèmes du tri des déchets. La prévention des déchets y sera intégrée.	Pas d'objectif chiffré

Les actions déjà réalisées par le SIVOM à partir de 2006

Tout au long de cette période, le SIVOM a fait la promotion du compostage individuel.

Ces actions de sensibilisation et d'information proposaient de diffuser auprès des habitants un composteur de 400 litres de volume par foyer au prix réduit de 15 € TTC, le prix d'acquisition étant de 40 euros.

Le SIVOM a développé sur l'ensemble du périmètre syndical des journées d'information et de sensibilisation sous forme de salon avec présentation d'un composteur en

état de marche, et la possibilité pour les habitants d'acheter et de repartir avec leur composteur.

Une conférence sur la bonne utilisation d'un composteur était animée par le Directeur de la société ANNA-COMPOST, et concluait systématiquement ces journées.

Le bilan cumulé 2006 / 2013

30 journées de sensibilisation et de promotion sur le compostage domestique ont été mises en œuvre par le SIVOM depuis 2006. Il n'y a pas eu de campagne spécifique à partir de 2011, mais le SIVOM continue de vendre des composteurs selon les demandes qu'il reçoit.

Fin 2013, 10 600 composteurs individuels ont pu être placés chez les habitants en habitat pavillonnaire. Le taux d'équipement obtenu à ce jour, sur la référence de l'habitat pavillonnaire, et sur le périmètre du SIVOM, est en moyenne de 25 %.

L'aspect budgétaire (année 2013)

Fonctionnement :

dépenses	7 535 232 €
recettes	9 248 754 €
dont subventions communales	3 100 000 €
Tonnages des collectivités	77 245 tonnes
Soit : 40,10 €/tonne	12 €/habitant

Investissement :

dépenses réalisées	3 001 672 €
recettes réalisées	3 359 185 €



La collecte sélective

Evolution des soutiens ECO-EMBALLAGES

ECO-EMBALLAGES intervient depuis 1994 pour la récupération des emballages ménagers (papiers, cartons, verre, plastique, acier, et aluminium).

Versements (en €)	BAREME « D »		BAREME « E »		
	2009	2010	2011	2012	2013
Acomptes	1 000 000	1 000 000	1 400 000	1 313 900	1 526 400
Liquidatif solde T1-T4	272 806	348 625	108 362	365 619	242 630
Liquidatif Std Exp Métaux			311 140	341 901	non connu
SOUTIENS ANNUELS	1 272 806	1 348 625	1 819 502	2 021 420	
SDD			75 288	43 581	non connu
Soutiens caractérisations	1 500	1 500			
Soutiens ADT	24 973				
Soutiens Communication	77 113	56 262			
Etude d'optimisation	97 822	97 821			
AUTRES SOUTIENS	201 408	155 583	75 288	43 581	
TOTAL ECO-EMB	1 474 214	1 504 208	1 894 790	2 065 001	1 769 030
Evolution % hors étude d'optimisation		+2,2%	+34,7%	+9,0%	provisoire

Evolution des soutiens ECOFOLIO

ECOFOLIO soutient le recyclage des papiers et imprimés non sollicités distribués dans les boîtes aux lettres.

Versements (en €)	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages déclarés (catégorie marchande sorte 1.11)	6 699 t	6 951 t	6 252 t	4 687 t	5 424 t
Tonnages déclarés (catégorie marchande sorte 1.02)	-	-	-	-	1 995 t
Soutien € / tonne sorte 1.11 et 1.02	27,63 €	42,32 €	46,28 €	39,77 €	31,65 €
Soutien total annuel	185 119	294 183	289 324	186 425	234 803

Les autres Eco-organismes

Les Eco-organismes assurent la responsabilité financière et organisationnelle des producteurs pour la gestion de produits en fin de vie.

- **COREPILE** soutient le recyclage des piles et accumulateurs.
- **OCAD3E** soutient le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) sur les DEEE, 4 éco-organismes se partagent le territoire. Le SIVOM

a conventionné avec l'Eco-organisme **ECOLOGIC**, OCAD3E étant l'interlocuteur unique pour la gestion administrative et le versement des soutiens.

- **RECYLUM** soutient le recyclage des lampes usagées.
- **ALIAPUR** soutient le recyclage des pneumatiques.
- **ECOTLC** soutient le recyclage des textiles, linge et chaussures.
- **ECODDS** soutient le traitement des déchets diffus spéciaux (peintures, phytosanitaires, acides, bases, comburants, etc...).

- **ECOMOBILIER** soutient le recyclage de tout type de mobilier, y compris les sommiers et matelas.

Le SIVOM a conventionné en 2013 avec ces deux derniers éco-organismes pour une mise en œuvre en 2014.

Prix moyen de reprise des matériaux triés

Matériaux valorisés	Filière Prestataire Année 2012	Prix unitaires HT à la tonne				
		2009	2010	2011	2012	2013
PLASTIQUES	VALORPLAST 77Puteaux	89,90 €	231,30 €	392,50 €	333,32 €	276,41 €
VERRE	BSN 88Gironcourt	19,91 €	22,42 €	22,20 €	21,45 €	21,75 €
PAPIERS & CARTONS	COVED 68Ungersheim	0,80 €	25,30 €	104,00 €	50,16 €	37,82 €
FERRAILLES déchetterie	DERICHBOUG 68 Illzach	108,00 €	208,00 €	253,10 €	245,30 €	213,01 €
ACIERS issus mâchefers	DERICHBOUG 68 Illzach	10,00 €	20,60 €	106,60 € (nouveaux prix 01/07)	127,91 €	98,16 €
ALUMINIUM issus mâchefers	METALIFER 67Strasbourg	360,00 €	629,00 €	1 236,40 € (nouveaux prix 01/07)	1 183,08 €	1 077,61 €

L'année 2013 comme pour 2012, est marquée par une tendance baissière des prix de vente des marchandises :

- les plastiques : **-17,0 %**,
- le verre : **+1,4 %**,
- les papiers & cartons : la plus forte baisse enregistrée : **-24,6 %**,
- les ferrailles encombrantes : **-13,2 %**,

- les aciers sur mâchefers de l'UIOM : **-23,3%**,
- l'aluminium sur mâchefers de l'UIOM : **-8,9 %**.

Dans l'ensemble, les prix de reprise des marchandises restent toutefois à un niveau élevé, en particulier lorsqu'on les compare à la dépression de 2009.







Le traitement des eaux usées

Les communes membres

Cette mission créée en 1968, a concerné 33 communes en 2013, soit **249 351 habitants** au titre des chiffres INSEE 2010.



■ Traitement des eaux usées

● Station d'épuration

Les stations d'épuration du SIVOM

Le traitement des eaux usées domestiques et industrielles est mis en œuvre dans les 6 stations d'épuration suivantes : Sausheim, Ruelisheim, Feldkirch, Pulversheim, Berrwiller et Wittelsheim. Les stations de Sausheim, Ruelisheim, Feldkirch et Pulversheim sont gérées par la société Véolia. La lagune à Berrwiller est gérée par le SIVOM et la commune d'implantation. La station de Wittelsheim, confiée à la Société Lyonnaise des Eaux, traite les eaux usées de Staffelfelden, Richwiller et de Wittelsheim.

La station d'épuration de Sausheim :

L'exploitation

Cette station de type biologique est la plus importante du dispositif par sa taille. Mise en service en 1987, elle a été réceptionnée le 01 janvier 1989. Cette station de 480 000 équivalents habitants reçoit chaque année environ 27 millions de m³ d'eaux usées à traiter.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, un contrat d'exploitation pour une durée de 12 ans lie le SIVOM avec son exploitant, la société Véolia.

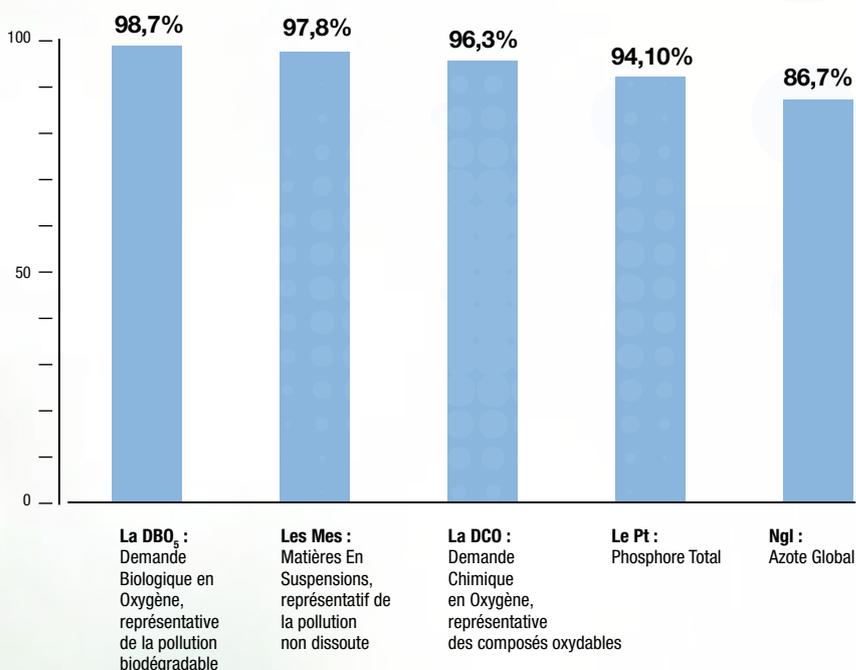
En plus des effluents domestiques des communes de Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim, Zimmersheim, et du Syndicat de la Basse Vallée de la Doller, elle traite les eaux usées des industriels de l'agglomération mulhousienne. Ces sociétés, en raison de l'importance de leurs volumes rejetés et de la qualité de leurs effluents, sont directement associées aux investissements et à la gestion de la station d'épuration par une convention.

La station répond aux normes européennes en matière de traitement de l'azote et du phosphore.

Principaux chiffres pour l'année 2013

- > **Volume d'eau traitée :**
25 439 810 m³
- > **Boues produites :**
20 430 t à une siccité de 25,9%
dont la totalité a été incinérée
- > **Coût total d'exploitation de la station d'épuration de Sausheim :**
8 202 259 € TTC
- > **Prime d'épuration (Agence de l'Eau) :** 1 336 021 €

Rendement épuratoire



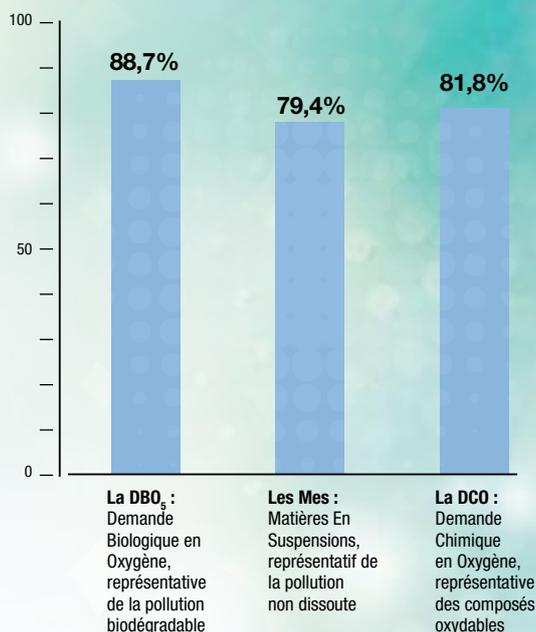
La lagune de Berrwiller

Cette station, construite en 2004, n'a rien d'une station classique dont les ouvrages sont le plus souvent en béton. Ici, ce sont 3 lagunes, qui font office de bassins : 2 bassins d'aération de 1 773 m³ chacun, et 1 bassin de décantation de 780 m³. Le procédé d'épuration est entièrement biologique, comme dans une station classique. Elle a été réceptionnée fin 2005. La gestion s'effectue en régie, par la commune de Berrwiller. Le coût total de la construction de la station d'épuration s'élève à 534 118 €.

Principaux chiffres pour l'année 2013

- > **Coût d'exploitation de la station d'épuration : 24 349 €**
- > **Volume d'eau traitée estimé : 54 750 m³**
- > **Prime d'épuration (Agence de l'Eau) : 5 411 €**

Rendement épuratoire



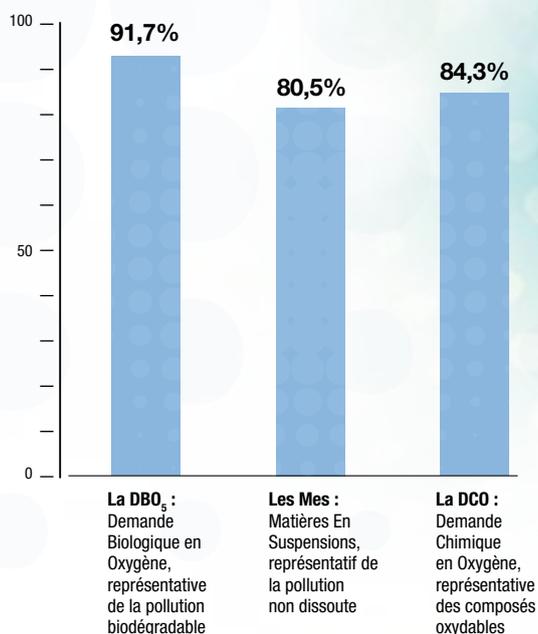
La station d'épuration de Feldkirch :

Station de type biologique, construite en 1974, exploitée par la société Véolia. Elle traite les eaux usées des communes de Bollwiller et Felkirch.

Principaux chiffres pour l'année 2013

- > **Coût d'exploitation : 96 076 € TTC**
- > **Volume d'eau traitée : 709 950 m³**
- > **Boues produites : 1 993,56 t à une siccité de 1,23% dont la totalité a été incinérée**
- > **Prime d'épuration (Agence de l'Eau) : 5 298 €**

Rendement épuratoire



Le traitement des eaux usées

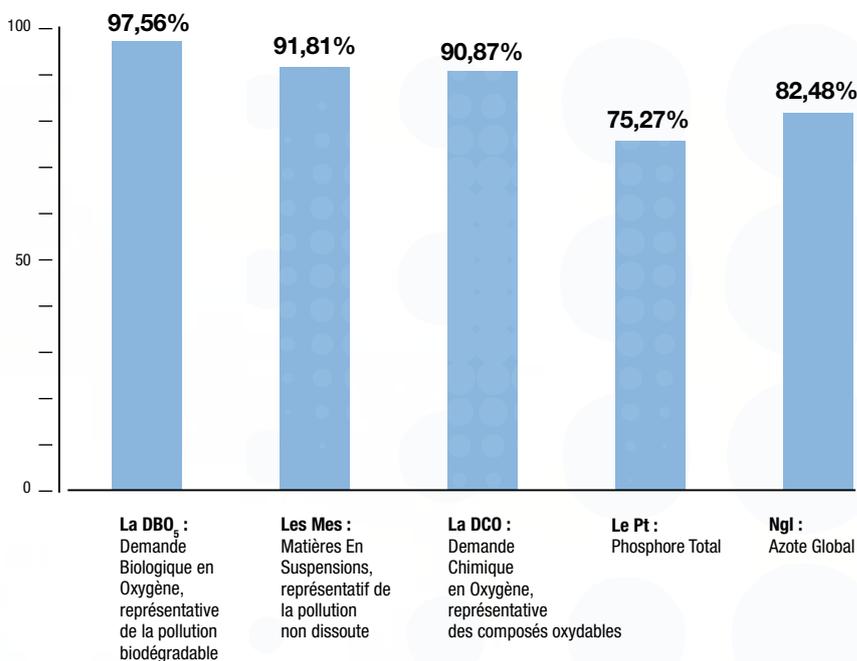
La station d'épuration de Pulversheim :

Station de type biologique, construite en 1976, exploitée par la société Véolia. Elle traite les eaux usées de la commune de Pulversheim.

Principaux chiffres pour l'année 2013

- > **Coût d'exploitation :**
98 316 € TTC
- > **Volume d'eau traitée :**
241 626 m³
- > **Boues produites :**
650,19 t à une siccité de 6,82%
dont la totalité a été incinérée
- > **Prime d'épuration (Agence de l'Eau) :** 6 134 €

Rendement épuratoire



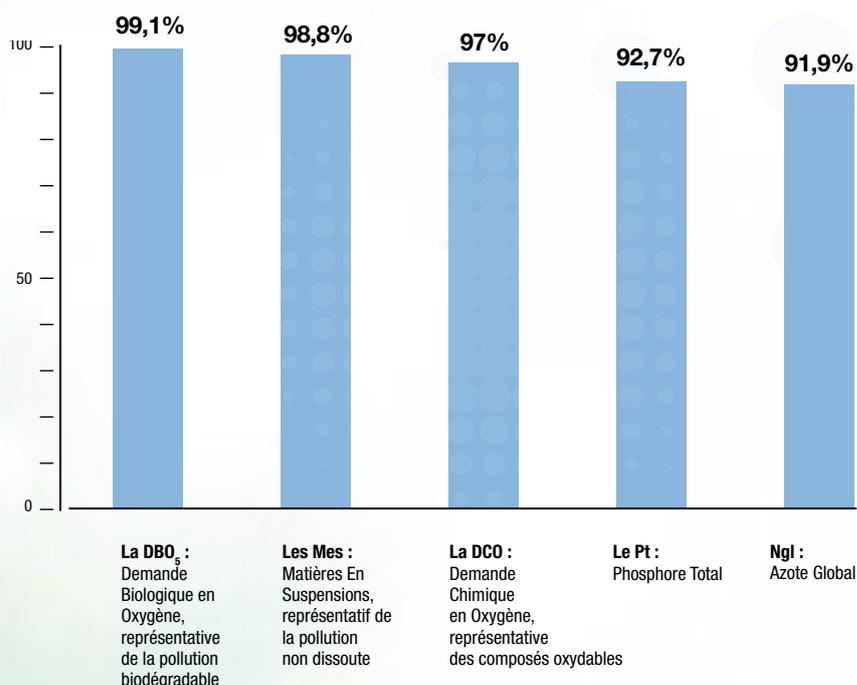
La station d'épuration de Ruelisheim :

Station de type biologique, construite en 1974, exploitée par la société VEOLIA EAU . Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Wittenheim, Kingsheim, ainsi qu'une partie de celles de Richwiller. Elle traite également celles des communes de Baldersheim et Battenheim, communes clientes du SIVOM.

Principaux chiffres pour l'année 2013

- > **Coût d'exploitation :**
839 347 € TTC
- > **Volume d'eau traitée :**
3 176 979 m³
- > **Boues produites :**
1 791 t à une siccité de 38,8 %
dont la totalité a été valorisée par compostage
- > **Prime d'épuration (Agence de l'Eau) :** 186 181 €

Rendement épuratoire



La station d'épuration de Wittelsheim :

Les eaux usées de Staffelfelden et une partie de celles de Richwiler sont traitées à la station d'épuration de Wittelsheim.

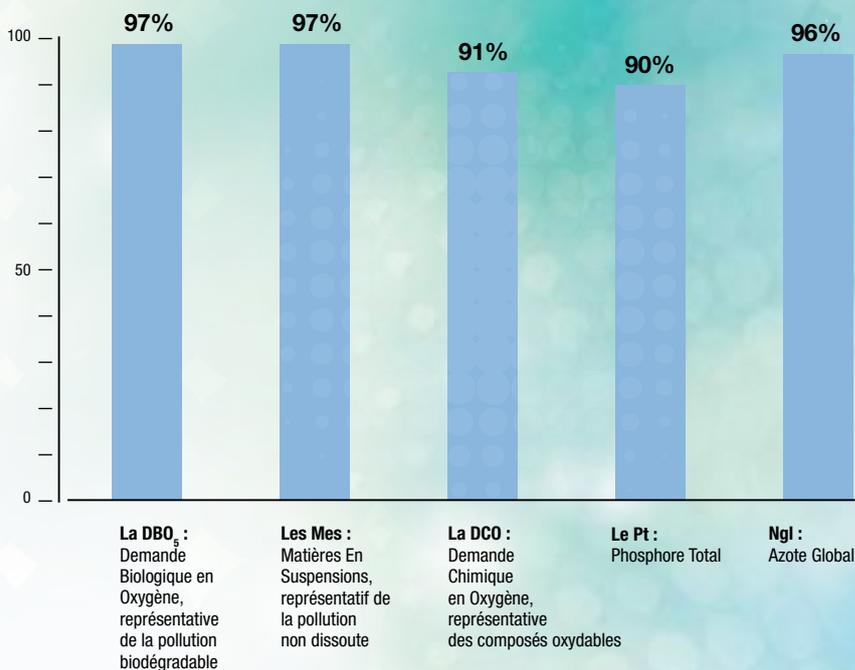
Principaux chiffres pour l'année 2013

> Coût d'exploitation : 91 680 € à la charge du SIVOM

> Volume d'eau traitée : 2 558 217 m³



Rendement épuratoire



Les principaux travaux réalisés par le SIVOM (année 2013)

DEPENSES PRINCIPALES 2012	Montants
STEP Sausheim	118 565 € T.T.C.
STEP Pulversheim	1 793 632 € T.T.C.
STEP Ruelisheim	63 289 € T.T.C.
STEP Feldkirch	10 764 € T.T.C.

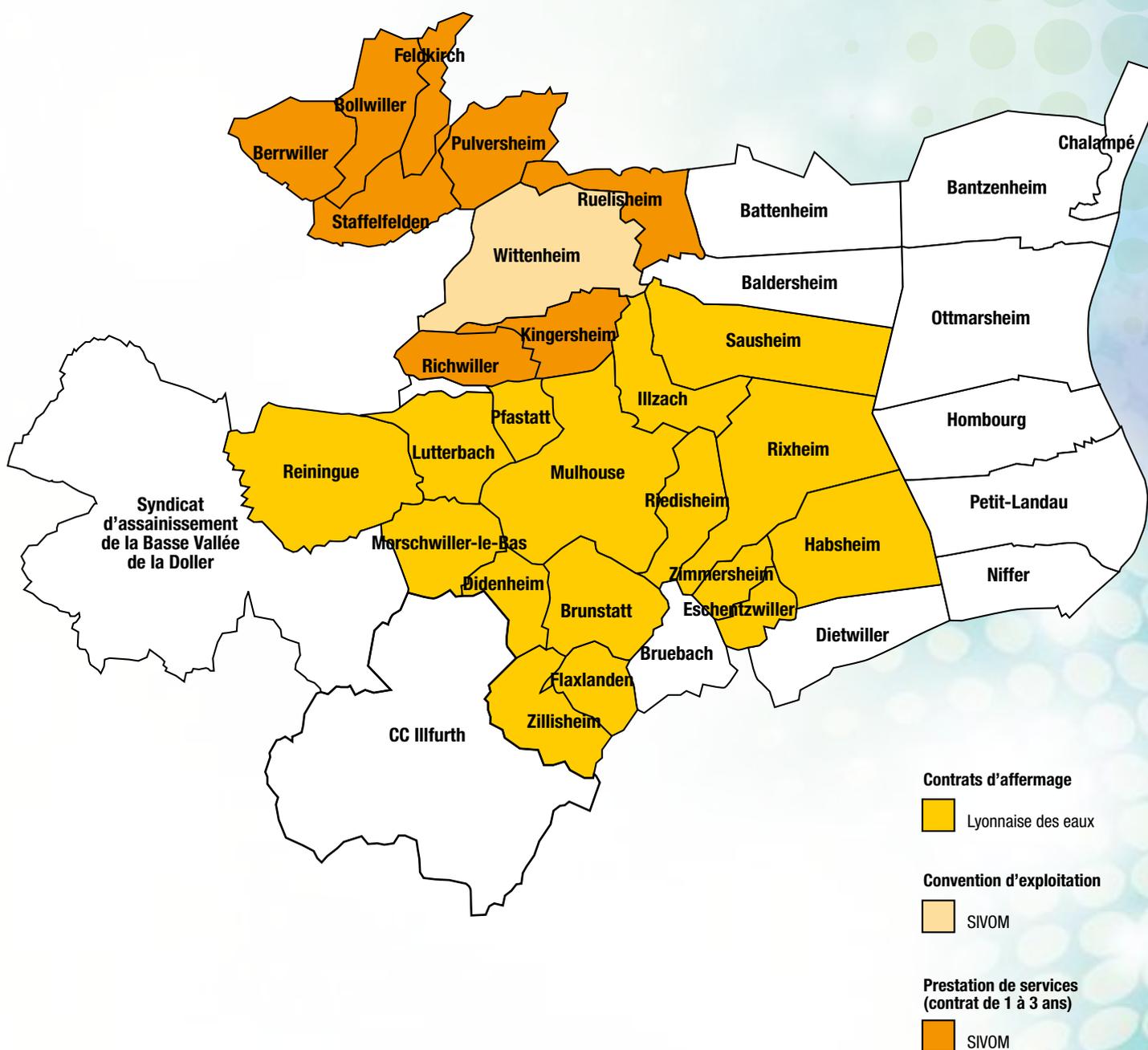




La gestion des réseaux d'assainissement

Les communes membres

Cette mission créée en 1993, a concerné 25 communes en 2013, soit **239 806 habitants** (chiffre INSEE 2010).



L'entretien des réseaux

Les réseaux d'assainissement permettant la collecte et le transport des eaux usées sont gérés soit par des contrats de prestation de service, soit par un contrat d'affermage.

Le contrat d'affermage

Lyonnaise des Eaux :

L'entretien du service de l'assainissement pour 16 des communes membres (Brunstatt, Didenheim, Eschentzwiller, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Lutterbach, Morschwillerle-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Reiningue, Riedisheim, Rixheim, Sausheim, Zillisheim et Zimmersheim) a été confié par un contrat d'affermage le 27 janvier 1993, à la société Lyonnaise des Eaux pour une durée de 30 ans.

Le service d'assainissement comprend la collecte et l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales dans les limites du périmètre des 16 communes et concerne l'ensemble des ouvrages correspondants, à l'exclusion de la station d'épuration de Sausheim et de ses

ouvrages annexes. Il porte également les dépenses liées à son entretien (réparation, remplacement).

Le contrat d'affermage prévoit également la prise en charge par le fermier des annuités d'emprunts initiaux contractés tant par le SIVOM que par les communes membres, afférentes aux

travaux d'assainissement réalisés à la date du contrat.

En contrepartie du service rendu, la Lyonnaise des Eaux perçoit une rémunération dont la valeur est fixée pour la durée du contrat et qui est calculée à partir de chaque m³ d'eau soumis à la redevance d'assainissement.

Principaux chiffres pour l'année 2013

longueur totale du réseau	757 272 m
longueur curée	40 685 m
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	23 357 m
nombre de tabourets-siphons total	22 125
nombre de tabourets-siphons curés	22 916
nombre de contrôle et entretien dessableurs	73
rémunération fermier	0,8159 €/HT/m ³

Une convention d'exploitation

Le SIVOM a signé une convention avec la ville de Wittenheim pour l'entretien par ses soins pour le compte du SIVOM de ses réseaux d'assainissement.

Principaux chiffres pour l'année 2013

longueur totale du réseau	76 171 m
longueur curée	30 000 m
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	1 732 m
nombre de tabourets-siphons total	2 856
nombre de tabourets-siphons curés	1 100
nombre de contrôle et entretien dessableurs	0



Prestation de service

(contrat de 1 à 3 ans)

Le SIVOM organise chaque année une consultation pour l'entretien des réseaux et autres ouvrages d'assainissement des communes de Berrwiller, Bollwiller, Feldkirch, Kingersheim, Pulversheim, Richwiller, Ruelisheim et Staffelfelden.

Principaux chiffres pour l'année 2013

longueur totale du réseau	166 629 m
longueur curée	31 832 m
linéaire de canalisations inspectées par la caméra	10 604 m
nombre de tabourets-siphons total	6 895
nombre de tabourets-siphons curés	2 795

Autres missions du service assainissement

nombre de stations de relevage	26
nombre d'enquêtes notaire	964
nombre d'instructions PCCU*	452
nombre de demandes de raccordement	312
Accessoires voiries	491

*Permis Construire Certificat Urbanisme

Les travaux réalisés par le SIVOM (année 2013)

Outre l'exploitation des réseaux, le transfert de compétence des communes vers le SIVOM a porté sur les investissements nécessaires à son bon fonctionnement.

Sont exclues de la charge du service intercommunal, les opérations d'aménagement publiques ou privées où la création des réseaux est à la charge de l'aménageur.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Réseaux

DEPENSES principales ttc investissement (CA 2013)

DEPENSES PRINCIPALES 2012	Montants
Eschentzwiller - rue de Habsheim	107 114 € €
Flaxlanden – rue Chasseurs Alpains et divers	204 593 € €
Habsheim – rue De Gaulle et divers	66 687 € €
Illzach – travaux divers	165 506 € €
Kingersheim – rue de Pfastatt et divers	165 193 € €
Lutterbach – rues Montceau Mines et divers	195 106 € €
Mulhouse – divers travaux	199 623 € €
Pulversheim – rues Lorraine Provence Forêt et divers	41 028 € €
Reiningue – rue de Wittelsheim et divers	72 777 € €
Richwiller – rues Moulin Huxelles et divers	23 590 € €
Rixheim – rues Zumstein de Mulhouse et divers	220 853 € €
Ruelisheim – rues Jasmin Violettes Eglise et divers	261 168 € €
Sausheim – rues Henner Baldersheim et divers	93 258 € €
Wittenheim – bassin orage n°11 et n°12	622 781 € €
Zillisheim – bassins Hohrain Borrberg et divers	408 903 € €
Accessoires de voirie	120 143 € €
Gestion globale, optimale et prédictive des réseaux	132 785 € €



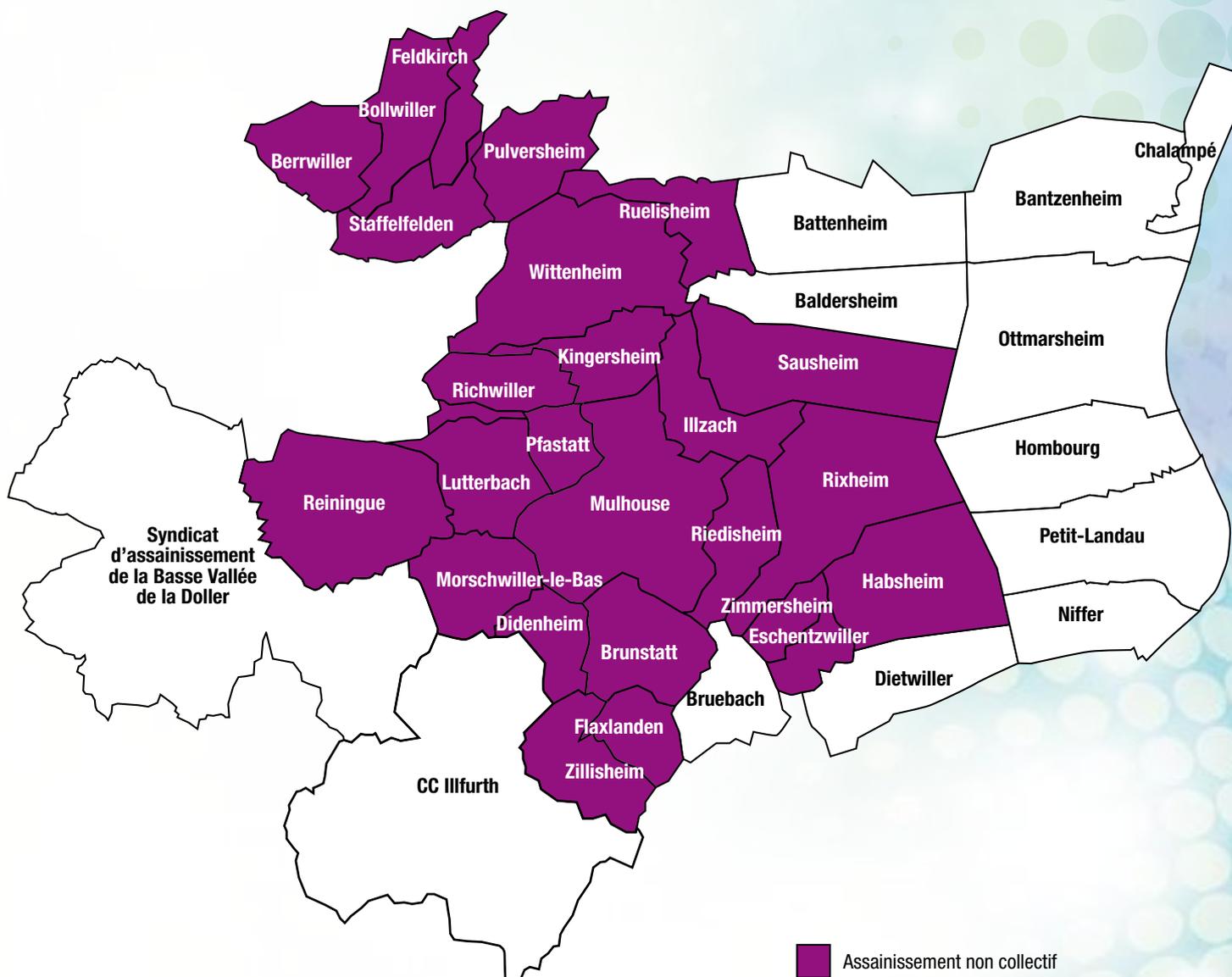


L'assainissement non collectif

Les communes membres

Mission créée en 1999.

En 2013, ce sont 25 communes, soit **239 806 habitants** (chiffre IN-SEE 2010), qui sont concernées par cette mission.



Le service public de l'assainissement non collectif (SPANC)

Les missions qui incombent à ce service viennent en application des dispositions des lois sur l'eau (1996, 2006 et actualisées par arrêté en 2012) et sont pour l'essentiel :

1. Nouvelle installation :
 - contrôle de conception et d'implantation
2. Installation existante :
 - contrôle diagnostic (ou 1^{er} contrôle de bon fonctionnement)
 - contrôle périodique d'entretien et de bon fonctionnement
 - contrôle à l'occasion de la cession d'un immeuble.
3. Une installation aux normes des textes réglementaires est vérifiée tous les 6 ans.
4. L'arrêté de 2012 introduit les notions de zone à enjeux sanitaires et environnementaux et/ou de danger pour la santé des personnes (par exemple : zone de captage des eaux). Les travaux de mise aux normes d'un assainissement non collectif situé dans ces zones doivent être réalisés dans un délai de 4 ans. Sauf en cas de vente de l'immeuble ou les travaux devront être réalisés dans un délai d'1 an.

5. En dehors des zones à enjeux sanitaires et environnementaux et/ou en l'absence de danger pour la santé des personnes les travaux de mises aux normes d'un assainissement non collectif doivent être réalisés uniquement en cas de vente de l'immeuble et ce dans un délai d'1 an.

Ce service, classé « service à caractère industriel et commercial », met en œuvre une redevance payée par l'usager et couvrant le coût du service rendu.

Le montant de la redevance d'assainissement non collectif a été fixé comme suit :

• Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :

- le diagnostic initial des installations existantes 94,88 €
- le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes 94,88 €
- le contrôle à l'occasion de la cession d'un immeuble... 94,88 €

• Part de la redevance d'assainissement non collectif destinée à couvrir les charges pour :

- le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves 189,76 €

Principaux chiffres pour l'année 2013

Nombre total d'ANC	422
Nombre visites effectuées par le SIVOM en 2012	65
Dont installations conformes (visite tous les 6 ans)	26
Dont installations non conformes avec enjeu sanitaire ou environnemental	29
Dont installations non conformes sans enjeu sanitaire ou environnemental	10

Total budget assainissement

- > Gestion intercommunale des réseaux d'assainissement
- > Le traitement des eaux usées (épuration)
- > Assainissement non collectif

Fonctionnement :

dépenses	13 513 487 €
recettes	18 106 114 €

Investissement :

dépenses	8 434 987 €
recettes	7 603 999 €

Redevance d'assainissement collectif 2013 : 1,6539 €/m³



La communication

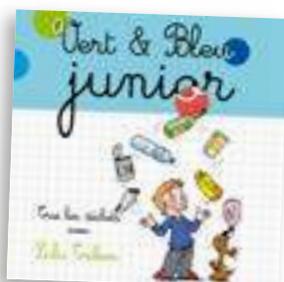
Les différents outils

Pour assurer la promotion de ses activités et la diffusion de son image, le Sivom de la région Mulhousienne s'est doté de nombreux outils.

Les principaux axes de communication du syndicat concernent : la collecte et le traitement des déchets et la collecte et le traitement des eaux usées.

Les différents outils de la communication de l'année 2013 sont :

Un Vert et Bleu Junior Maternelles



Le Vert et Bleu Junior destiné aux classes de Maternelles du périmètre du SIVOM a été remis à jour avec le tri des emballages métalliques. Distribué et commenté par les ambassadrices du tri dans les écoles maternelles, c'est un outil grandement apprécié des élèves et des enseignants.

Deux Vert et Bleu janvier et juin



Véritable moyen de communication grand public, le Vert et Bleu est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du périmètre syndical. Ces deux numéros abordaient les thèmes suivants : le lancement de la collecte sélective des déchets en porte-à-porte sur Mulhouse et Illzach, les 1^{ères} Rencontres Nationales de l'Assainissement Collectif, la construction de la nouvelle station d'épuration de Pulversheim, les bassins de rétention...

Le lancement de la collecte sélective en porte-à-porte sur Mulhouse et Illzach

L'année 2013 a été marquée par la réalisation de la campagne de communication concernant la mise en œuvre de la collecte sélective en porte-à-porte sur Mulhouse et Illzach. De nombreux supports ont



été mis en œuvre : guides du tri, calendriers de collecte, flyers, campagne d'affichage 4x3 et abri-bus, site internet spécifique, outils pour les ambassadeurs du tri...



Inauguration de la Station d'Épuration de Pulversheim



Le 29 novembre 2013 a été inaugurée la station d'épuration de Pulversheim en présence de nombreux élus. La station a la particularité de pouvoir être visitée, notamment par les scolaires. Un parcours sécurisé a été créé afin d'en faire le tour et de comprendre son fonctionnement de manière ludique.

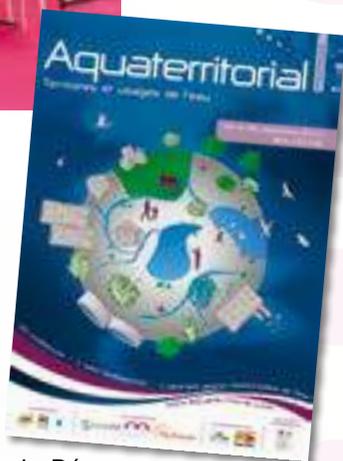


Le Salon Aquaterritorial



Mulhouse a accueilli Aquaterritorial au Parc des Expositions les 25 et 26 septembre 2013. Suite au succès des 1^{ères} Rencontres Nationales de l'Assainissement Collectif qui se sont tenues en septembre 2012 à Mulhouse, le réseau IDEAL Connaissances a souhaité pérenniser cet événement en organisant Aquaterritorial. À l'instar du « Carrefour des gestions de l'Eau » qui se tient chaque année à Rennes, Aquaterritorial est le 2^{ème} rendez-vous annuel sur l'eau de portée nationale et internationale. Dédié aux problématiques de la gestion de

l'eau dans sa globalité, Aquaterritorial est organisé en partenariat avec le SIVOM, m2A, la Ville de Mulhouse, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Région Alsace. Il est également placé sous le patronage du Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie. Un moment unique de débats et de rencontres entre acteurs publics et privés qui a réuni 600 personnes.



A Mulhouse

Le tri à portée de mains



En 2013, les bacs arrivent chez vous !

Sivom
RÉGION MULHOUISIENNE

 **Mulhouse**


MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



Bacs non contractuels.

SKERZO • FR



Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

25, avenue Kennedy - BP 2287 - 68068 Mulhouse Cedex
Tél 03 89 43 21 30 - e-mail : contact@sivom-mulhouse.fr
Site internet : www.sivom-mulhouse.fr